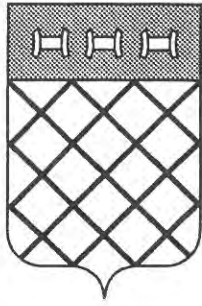


ANDOY - WIERDE



No 40

Décembre 2001

Le gisement de Wez

Les tribulations de la rue Grande

Andoy n'est pas une agglomération

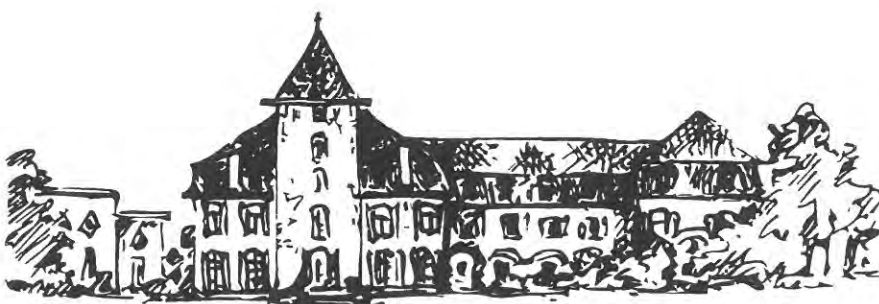
Lucien Cuvellier, bourgmestre

Une famille d'Andoy « Juste parmi les nations »

Tennis de table, Andoy en « nationale »

Ligue contre les excès de la mode

Mots croisés : des vœux



SOMMAIRE

Le gisement de Wez	4
Les Marlet...quatre générations de mineurs dans la même fosse... Emouvant !	
Des vœux en mots croisés	12
Ardu !	
Rue Grande, les tribulations d'une réfection	14
Ou comment un mariage au château d'Arville a fait couler du béton dans la rue Grande...Etonnant !	
Andoy n'est pas une agglomération !...	17
Du moins au point de vue de la sécurité routière. Inquiétant !	
Lucien Cuvellier	19
Notre bourgmestre de 1910 à 1926. Sa vie. Son époque. Historique !	
Une famille d'Andoy « Juste parmi les nations »	28
Pendant la guerre, Emile et Joséphine Hastir ont caché un jeune juif. Courageux !	
Tennis de table	30
Un équipe d'Andoy joue en division nationale... Glorieux !	
Une ligue contre les excès de la mode	32
Au temps où nos grand-mères allaient bientôt être délivrées des contraintes du corset... Intéressant !	

Le Crespon

Abonnements : **Six (6) euros** pour les trois numéros annuels à virer au compte 001-2035555-86 de l'ASBL Le Crespon, rue du Perseau, 15 à 5100 Wierde .

Trésorier : Marcel Bertrand. Téléphone : 081400292.

Rédacteurs : Marcel Bertrand, José Bette, Marie Bodson, Géo Donnet...

... et tout sympathisant qui le souhaite.

Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux.

Mise en page : Etienne Lestrade.

Editeur responsable : Géo Donnet, rue du Vieux Fermier, 17 à 5100 Wierde.

EDITORIAL

Terre plastique

L'évolution géologique nous a fait cadeau de nombreuses poches de terre glaise, d'excellente qualité, dont l'exploitation a, pendant de nombreuses années, donné du travail à des milliers d'ouvriers. C'est une histoire que le Crespon a le devoir de sortir de l'oubli... Nous avons eu la chance de rencontrer Ferdinand Marlet, fidèle de notre revue, ancien mineur au gisement de Wez, qui a décidé d'écrire ses mémoires et qui a eu la gentillesse d'en donner la primeur au Crespon. Comme il a beaucoup de souvenirs, il s'agira d'un feuilleton. Merci Monsieur Marlet.

Sécurité routière

La mobilité et la sécurité routière semblent préoccuper les seigneurs qui nous gouvernent, à tous les étages : la ville, la région, l'Etat... Et si on se posait la question à propos de ce qui est devenu notre petit morceau de ville !

Vous apprendrez (à la page 17), si vous ne l'aviez déjà remarqué, qu'à ce point de vue, Andoy n'est pas une agglomération. Je me suis permis de le signaler au bourgmestre ; et l'échevin des Travaux m'a déjà répondu : « ...*Des aménagements de sécurité aux abords de l'école d'Andoy vont pouvoir être réalisés. Le projet a été approuvé par le Conseil communal et l'entreprise adjudicataire a été désignée. La date de commencement des travaux sera en fonction notamment des conditions climatiques et des congés scolaires* ». Merci Monsieur Lefrère. Les autres aspects du problème nécessitent une enquête de police et donc encore un peu de patience...(la réponse de Monsieur Lefrère est datée du 29 novembre 2001).

Vœux et euros

C'est chaque année la même chose : en janvier, nous vous souhaitons une année de bonheur et de prospérité et, en même temps, nous vous demandons des sous ! C'est gênant...

Une solution élégante serait que vous considériez votre participation au Crespon comme des étrennes offertes à ce filleul de papier que vous parrainez !

Bon, voilà ! Meilleurs vœux...et bienvenue aux **six euros** (voyez, ici, pas d'augmentation sournoise à l'occasion du changement de monnaie) que nous vous demandons de virer pour cette année euh...euroïque.

Géo Donnet

LE GISEMENT DE WEZ DE 1847 A 1954

GISEMENT EMBLEMATIQUE

DE MES AÏEUX

Ferdinand Marlet est un témoin exceptionnel !

Exceptionnel par l'histoire de ses ancêtres : trois générations de Marlet ont, avant lui, pendant plus d'un siècle, extrait de la derle de la fosse de Wez. Exceptionnel par son histoire personnelle de mineur : dès l'âge de dix-sept ans, il a continué la tradition familiale. Exceptionnel par sa faculté de pouvoir maintenant raconter cette histoire. Exceptionnel par sa rareté : les anciens mineurs de notre village sont tous disparus...

Les vertèbres écrasées par les charges excessives et le harcèlement moderne de la rentabilité (que n'avaient pas connu ses ancêtres !) il a dû être pensionné prématurément. Mais il est resté très actif ; par exemple, en 1982, il a obtenu un graduat en sciences sociales du travail à l'institut supérieur de culture ouvrière (l'ISCO) ; il a suivi une formation théologique au séminaire Cardyn et les cours du CEFOC Centre de formation Cardyn... Il est membre actif d'OXFAM et des Equipes Populaires...

Il écrit ses mémoires pour rendre hommage à ses parents, en reconnaissance pour tout ce qu'ils lui ont donné. Aussi pour que l'on n'oublie pas ce lieu qu'il aime et où tant des siens ont passé tant de jours d'un labeur difficile...

Nous le remercions vivement d'offrir au Crespon ces mémoires exceptionnels.

Je suis la quatrième et dernière génération de mineurs ayant travaillé dans le défoncé de terre plastique qui se trouve entre la ferme de Basseilles et la ferme de Wez ; pas celui qui était au bord de la route de Jausse et qui malheureusement a été rebouché mais bien celui qui est à gauche du Tronquoy en venant de Wierde vers Jausse (Jausse est ce hameau de Faulx où se trouve la scierie Hontoir)

Pour rendre hommage à mes ancêtres, je souhaite écrire leur histoire, évoquer l'ingéniosité dont ils ont fait preuve pour connaître et exploiter cette masse minérale insolite. Une histoire qui s'est clôturée pour mon père et pour moi en 1954.

Il m'a fallu atteindre un certain âge pour penser à l'écrire ; les souvenirs, les pensées, les réflexions issus de ce gisement et enracinés dans ma jeunesse sont restés enfouis pendant de longues années ; ils réapparaissent maintenant plus lucides et plus lumineux comme s'il fallait ce temps de l'inconscient pour éclairer le conscient

d'aujourd'hui.

Je pense que la mémoire est, en nous, une grande richesse, une source qui féconde le présent. Culturellement, on appartient toujours à une histoire qui germe à l'endroit où l'on habite et à celui où l'on travaille. C'est la raison pour laquelle ce site de Wez, lieu de souvenirs inoubliables, a toujours été l'objet de ma prédilection.

Généalogie

Mon bisaïeul, Dieudonné Marlet est né à Barvaux le 16 octobre 1821 et ses parents sont venus habiter Haltinne en 1830 ; il a épousé Marie Lambotte, née à Haltinne le 9 avril 1821. Ils ont eu sept enfants : Ferdinand, le 15 mai 1852 ; Marie, le 24 décembre 1853 ; Philomène, le 24 avril 1856 ; Eloi, le 1^{er} décembre 1858 ; Alexandre et Georges, des vrais jumeaux, le 25 avril 1861 ; Jules, le 24 avril 1864. Mon grand-père, l'aîné, Ferdinand, a épousé Marie Flahaux



Mon grand-père Ferdinand, l'année de son mariage, en 1889. Un bien bel homme, n'est-ce pas !

le 23 décembre 1885 ; elle est décédée à l'âge de vingt-cinq ans. En secondes noces il a épousé, le 15 août 1889, sa belle-sœur Florentine (née à



Le jour de mon mariage avec Thilda en 1956.



Mon père Walter en 1922.

Faulx-les-Tombes le 17 février 1866).

Ils ont eu trois enfants : Martha, le 13 février 1890 ; Walter, le 2 septembre 1894 ; Germaine, le 1^{er} octobre 1904.

Martha a épousé Raymond VandeVoorde ; ils ont eu deux enfants.

Germaine a épousé Henri Flahaux ; ils n'ont pas eu d'enfants.

Mon père, Walter, a épousé Bertha Borsu, née à Faulx-les-Tombes le 20 décembre 1898.

Ils ont eu trois enfants : Barbe, le 23 novembre 1923 ; Ferdinand (moi), le 28 février 1929 ; Jules, le 1^{er} septembre 1931.

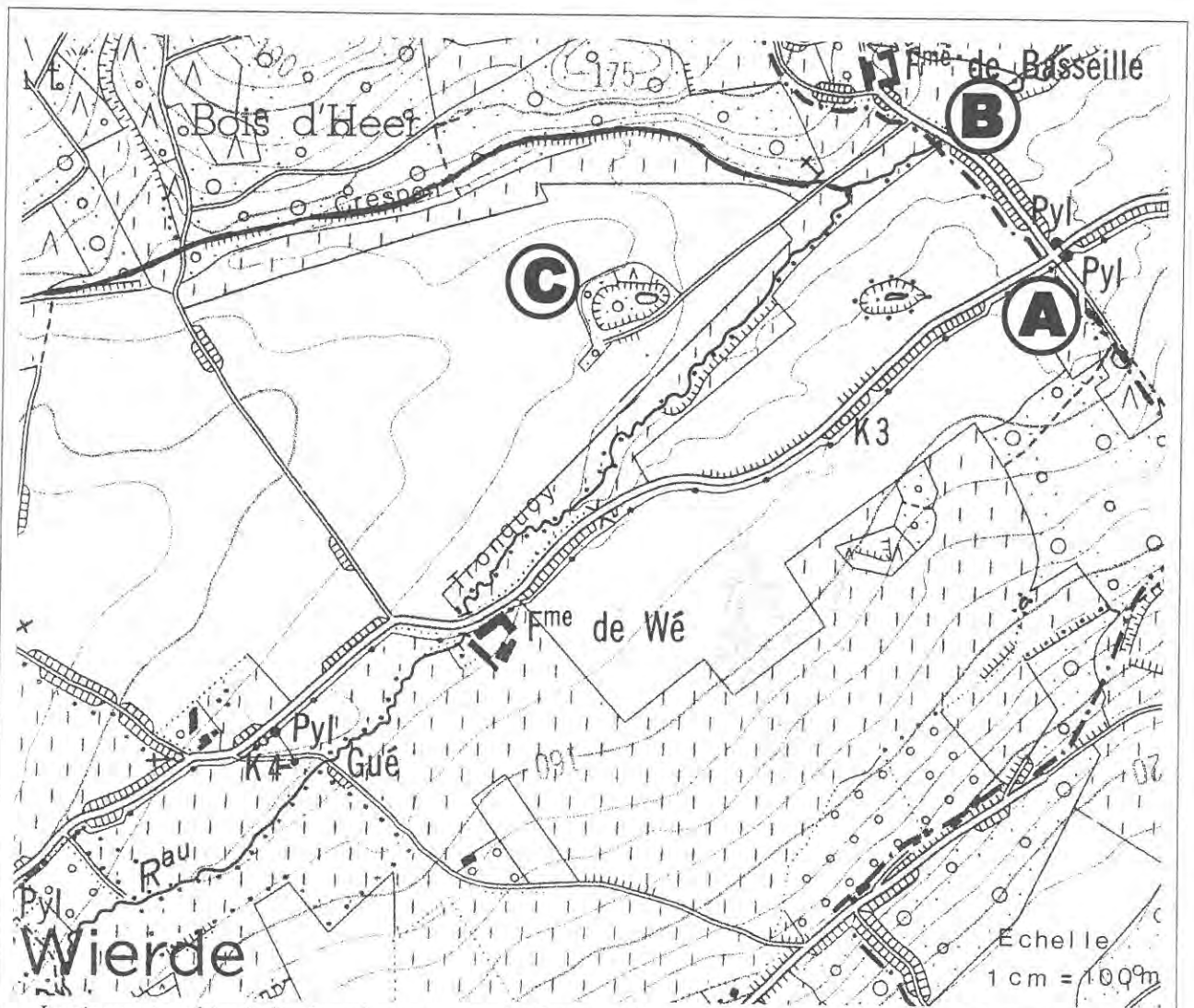
Barbe a épousé Jean Lemercinier ; ils ont eu cinq enfants.

Jules a épousé Claudine Piraux ; ils ont eu quatre enfants.

Et moi, j'ai épousé Thilda Cobut ; nous avons deux enfants.

Quatre générations de mineurs

De mon arrière grand-père, Dieudonné, je ne connais pas grand-chose. Je vais poursuivre mes recherches pour savoir pourquoi il est venu de Haltinne travailler dans le gisement de Wez alors



Le gisement est bien indiqué sur la carte, entre les fermes de Basseilles et de Wez, au confluent du Crespon et du Tronquoy. Pour y accéder on descendait de la route de Jausse (en A) vers la ferme de Basseilles et cinquante mètres après le pont sur le Tronquoy (en B) on prenait, à gauche, un chemin empierré qui conduisait tout droit au gisement (en C). Le passage du Crespon, parfois gonflé par les pluies, se faisait à gué... Maintenant, il y a un ponceau en béton ! Ce chemin est toujours visible à travers les prairies.

C'est pour remonter notre charrette chargée du pont du Tronquoy à la route de Jausse qu'avec mon frère nous attendions le coup de main de notre père.

qu'il y avait des gisements plus proches à Strud et à Maizeroulle. De Haltinne à Wez il y a environ dix kilomètres ; dix le matin et dix le soir, à pied... le vélo n'était pas encore inventé ! Six jours par semaine, sans congés payés, pendant trente-quatre ans, de 1847 jusqu'à sa mort, en 1881.

À cette époque, l'école n'était pas obligatoire et les petits garçons, dès l'âge de onze ans, après leur communion solennelle, étaient mis au travail. C'est ainsi que les cinq fils de Dieudonné se sont un beau matin retrouvés dans les pas de leur père sur la route de Wez. Il arrivait parfois que, sur la route du retour, Ferdinand, fatigué, n'avancât plus. Alors, Dieudonné, méritant son

surnom d'Hercule, prenait son fils sur les épaules pour le ramener au bercail !

Mon grand-père, Ferdinand, commença donc à travailler à Wez à onze ans, en 1863. À la mort de son père, Dieudonné, en 1881, il avait vingt-neuf ans et reprit la direction de l'exploitation du gisement. C'était un expert en sondage, il connaissait tous les recoins de ce gisement complexe.

De commun accord ses frères et lui résolurent de loger sur place du lundi au samedi pour s'épargner les allers et les retours épuisants ; ils se bâtirent une maisonnette en briques dont j'ai connu les fondations.

J'ai connu également un ancien mineur de

Faulx-les-Tombes, Donat Morin, l'aîné d'une famille nombreuse qui, en 1904, à l'âge de douze ans, est venu travailler dans les fosses de Wez et a logé aussi dans cette maisonnette.

Mon grand-père a travaillé à Wez, dans les deux gisements, jusqu'à sa mort en 1928 ; un bail de labeur de soixante-quatre ans ! Les dix dernières années, il habitait Faulx-les-Tombes et, pour soulager ses jambes de septante ans, il faisait les trajets sur une charrette tirée par un âne.

Mon père, Walter, a commencé le métier de mineur après ses primaires à l'âge de quatorze ans, donc en 1908. Pendant vingt ans, jusqu'en 1928, il a été guidé et conseillé par son père et est devenu à son tour un expert. J'ai pu profiter de sa mémoire extraordinaire, qui était sa boussole lui permettant de voyager sous la terre sans dériver... C'est grâce à lui que j'ai pu découvrir en partie ce gisement compliqué. Il a travaillé à Wez pendant quarante-six ans, jusqu'en 1954. Il avait soixante ans ! Il est décédé en 1967.

Moi, j'ai commencé à travailler à Wez à dix-sept ans...

Les distractions dominicales d'un enfant de mineur

Vers les années 1938-1939, pendant les mois d'été très chauds, certains dimanches après-midi, notre père nous emmenait à la fosse, mon frère et moi, en guise de promenade, pour y allumer un feu ; après le dîner, nous partions de Faulx par les sentiers des bois puis par cette longue route de Jausse à Wierde... une promenade de six kilomètres...

En quoi consistait ce feu ? D'après les anciens mineurs, descendre un feu de bois au fond du puits par temps chaud et lourd permettait d'évacuer l'oxygène vicié en renouvelant l'air du puits et des galeries.

Dès notre arrivée, nous ramassions des copeaux et des rondins et nous les disposions dans un énorme chaudron dont la base était perforée de trous pour assurer le tirage. Pendant que le bois se consumait pour produire des braises, nous descendions dans le défoncé, au bord de l'étang, pour jeter des boulettes de terre sur les poules d'eau qui se dissimulaient dans les



Photo de famille en 1963. À l'avant-plan, assis, mon père et ma mère. Debouts, de gauche à droite, mon frère Jules, ma sœur Barbe et moi.

roseaux... chaque fois qu'un plouf résonnait un cri râleur en écho nous incitait à recommencer... Après un certain temps, lorsque l'activité du feu s'était réduite, notre père nous rappelait pour voir descendre le chaudron enluminé de ses braises incandescentes. Il refermait les volets qui couvraient le puits en laissant une ouverture d'une dizaine de centimètres suffisante pour regarder la forme rougeoyante décroître au fur et à mesure de sa descente. Par moments, une lueur fugitive surgissait, activée par l'aspiration de cette gigantesque cheminée... un chuintement plaintif sourdait du chaudron...

Le chemin du retour passait par la ferme de Wez et la longue montée vers les Tiennes pour faire escale chez Désiré Damen, compagnon de travail et ami de notre père. Il y avait trois enfants : Antoine, l'aîné, Simone, une grande jeune fille et Madeleine, la plus jeune, un vrai garçon manqué. Je nous revois dans la prairie derrière chez elle, jouant ensemble au cheval... une corde attachée à la ceinture en guise de rênes, on criait hue et dia, on tournaillait autour des arbres... sous le regard étonné du vrai cheval de

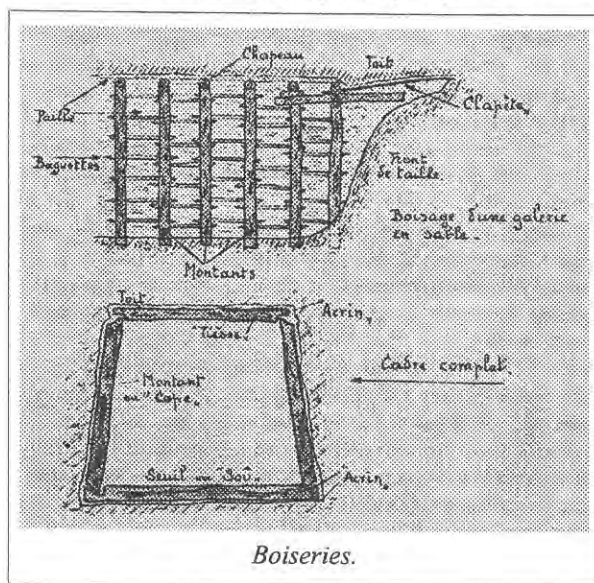
Désiré excité par nos jeux et nos cris. Juliette, la maman, nous appelait : " Vinos beire li cafet "...une pile de tartines de cassonade nous attendait... Mon Dieu ! que c'était excellent ! Il me semble que j'ai encore au palais ce goût du pain, du beurre et de la cassonade d'avant-guerre... Quel bon souvenir...

Il y a plus de soixante ans de cela mais aujourd'hui quand je converse avec Madeleine, j'entends dans sa voix la même résonance, la même intonation que celle de sa maman !

Ce merveilleux repas terminé, nous allions par Mont-Sainte-Marie retrouver le sentier qui descend à travers bois au bas du château de Faulx et de là un autre sentier nous amenait au Neumoulin. Cette longue après-midi était assez fatigante, mais nous étions heureux d'avoir accompli une bonne action qui allait le lendemain permettre aux mineurs de respirer un air plus frais !...

Le bois des vieilles galeries devient bois de chauffage

À partir des années 1940, les jeudis après-midi et pendant les vacances, mon frère et moi prenions le chemin de la fosse avec un chariot (dont les rayons des roues étaient en bois) pour aller y chercher du bois des vieilles galeries. Nous chargions cinq ou six troncs, ce qui représentait de quatre-vingt à cent kilos suivant leur grosseur. Pour le retour, nous attendions notre père au pont du Tronquoy, sur le chemin de Basseilles, pour que d'une main puissante, il nous aide à remonter la pente jusqu'à la route.



Là, il poursuivait sa route à vélo et nous...le reste de la route nous semblait bien long...surtout qu'on le voyait de loin...Nous comptions les poteaux pour nous distraire de la monotonie du chemin. Ou bien, autre grande distraction, nous regardions les fermiers travailler dans les champs...nous baptisions les chevaux...je me souviens particulièrement de " Li blanc cul " parce qu'il avait l'arrière-train presque blanc...il appartenait à Louis Tilleux de Mozet, " Li gros bouteille " de son surnom...Ces petites choses avaient leur charme...

Le bois des galeries, ainsi récupéré, rentré, scié, stocké nous permettait de passer l'hiver au chaud ! C'était la guerre et la vie n'était pas facile...

Ce chemin qui me semblait alors si long, quand je poussais avec mon frère notre chariot de bois, je le parcours aujourd'hui en voiture en quelques minutes. Comme la notion du temps a changé ! Je pense bien souvent à mon grand-père qui, en marchant, prenait tout son temps...aujourd'hui, il est impératif d'aller vite...pour ne pas le perdre, ce fameux temps...

Ma première descente sous la terre

Le trayeur était l'ouvrier de surface qui actionnait le treuil, découpait les gros blocs en blocs plus aisés à manipuler (d'une trentaine de kilos) et les préparait pour le transport. Quand la profondeur du puits l'exigeait, il y avait deux trayeurs. Désiré Damen était trayeur à Wez.

Jeune adolescent, il m'arrivait souvent d'aller à la fosse pendant les vacances. Quand Désiré avait découpé ses blocs, je lui donnais un coup de main pour les empiler près de la grande porte où l'on pouvait les charger dans les camions. Parfois je prenais la manivelle du treuil pour aider à remonter les blocs.

Un jour, j'ai eu envie de descendre pour voir ce qui se passait sous terre ; j'ai demandé à mon père si je pouvais et, à mon grand étonnement, il a accepté, prétextant que j'avais été gentil pendant les vacances. Cette première descente eut lieu en 1941 ; il y en eut une deuxième, avec mon frère, en 1943.

D'habitude, les mineurs descendaient avec un

piéd sur le crochet appelé "havet" ; pour moi le crochet était remplacé par un bac en bois pour y poser les pieds et de plus, une ceinture bien attachée au câble et à ma taille me sécurisait parfaitement. Je revois encore le visage soucieux de ce brave mineur qui prenait mille précautions pour assurer ma descente. Quand il m'eut bien ficelé au câble, Désiré souleva les volets du puits et me voilà parti pour le fond, une chute lente d'une vingtaine de mètres. Après quelques mètres, le bac s'est mis à tourner ; je n'osais pas bouger, je restais figé sur le câble. Progressivement l'obscurité s'installait : je n'avais pas de lampe. De temps à autre, je regardais vers le haut le cercle de la lumière du jour qui rétrécissait. Cela faisait un drôle d'effet de descendre en tournoyant dans le vide et le silence le plus absolu... Enfin, une lueur blafarde apparut ; c'était mon père qui m'attendait dans "la chasse" (la chasse est la galerie dans le sable avant d'arriver au dégne ; le dégne est défini plus loin). Mon père m'a détaché et j'ai quitté le bac ; il m'a demandé : "N'avos nin yeu peu ?". J'ai répondu que non mais ... mais... il y a toujours une impression de peur qui s'empare de vous en même temps qu'une satisfaction, un plaisir de braver l'inconnu.

Il déchargea sa brouette de blocs dans le bac qui m'avait descendu, cria : "Djooo..." au trayeur pour qu'il remonte le bac et me dit de le suivre. Quelle ne fut pas ma surprise ! Moi, un enfant, je devais me baisser dans cette galerie d'environ un mètre vingt à un mètre trente de haut étançonnée avec des bois dont le diamètre avait à peine la grosseur de mon bras. Je m'effrayais : "Mais y vont spié ces bois-là" (ils vont casser ces bois-là) Avec tout ce poids au-dessus !... En souriant il m'a rassuré : il n'y avait rien à craindre. Ce n'est que plus tard, quand j'ai travaillé, qu'il m'a expliqué que les galeries dans le sable ne s'effondrent jamais parce qu'il n'y a pas de pression. Le seul inconvénient est que, quand le sable est très fin, au moindre choc, il glisse entre les garnitures de paille. En effet, entre les étançons, distants d'environ quarante centimètres, contre les parois, on place des gerbes de paille maintenues par des baguettes. Ces baguettes sont pointues des deux côtés pour pouvoir être encastrées dans les étançons. C'était la première fois que je voyais cela

et je n'étais pas trop rassuré...

Poursuivant notre chemin, à moitié courbés, nous sommes arrivés au dégne. Le dégne, c'est l'enveloppe du gisement, la croûte du fromage. Son épaisseur, variable, est d'environ un mètre. Sa matière est un mélange de sable très dur et de terre jaune, brune, parfois rougeâtre dans certains gisements. À cet endroit, les supports de bois sont nettement plus gros (de vingt à trente centimètres de diamètre) et placés les uns contre les autres, ce qui renforce la solidité. Plus tard, j'ai compris qu'à l'intérieur du gisement il y avait de fortes pressions dues aux bouleversements de l'exploitation et aux anciennes cavités qui se tassaient, pressions qui expliquaient l'enfoncement des bois dans le sol.

La galerie y est aussi plus large (deux mètres) et plus haute (deux mètres également). J'avancerais dans cette galerie un peu plus rassuré par l'épaisseur des bois et l'ampleur de l'espace, mais mon pas restait hésitant, je scrutais le sol... il me fallait faire connaissance avec cette galerie... la lumière était faible... ma vue devait s'adapter.

Arrivé à la taille, j'ai été surpris par les cris : "Hé !... Hé !... Hé !..." provoqués par les efforts de l'abatteur qui, manches retroussées, enfonçait sa houe à chaque Hé ! Cet ouvrier s'appelait Théodore Damus, de son surnom "Ly grand Dour", né en 1892 à Wierde ; il a travaillé dans le gisement de Wez dès l'âge de douze ans ; il a été formé par mon grand-père et m'a appris beaucoup sur lui, notamment sur les sondages (j'y reviendrai plus tard).

Voilà les souvenirs de ma première découverte du monde souterrain ; des faits et des images probablement restés marqués par la peur instinctive du moment ! Ma deuxième descente, avec mon frère Jules, s'est faite dans le même puits et ce fut grosso-modo la même chose avec la différence que j'étais moins timoré, aguerri par ma première expérience.

À la fin de l'année 1943, jusqu'en 1946, je suis allé habiter chez mon grand-père maternel dont la santé devenait déficiente. Il possédait des terrains de culture, deux vaches, des cochons : j'avais de quoi m'occuper. Et pendant cette période je ne suis plus allé que rarement à Wez.

C'est à partir de 1946 que j'en ai pris quotidiennement la route ; je devenais un mineur !

Une description du gisement

N'ayant connu qu'une partie inférieure du gisement sous le niveau hydrostatique (c'est la surface de la nappe phréatique, "ly nivia" comme disait mon père) je ne peux qu'imaginer la partie supérieure. Logiquement, le gisement de Wez est comparable à une énorme boule de fromage d'environ cent dix mètres de diamètre et d'environ quarante mètres de hauteur au centre.

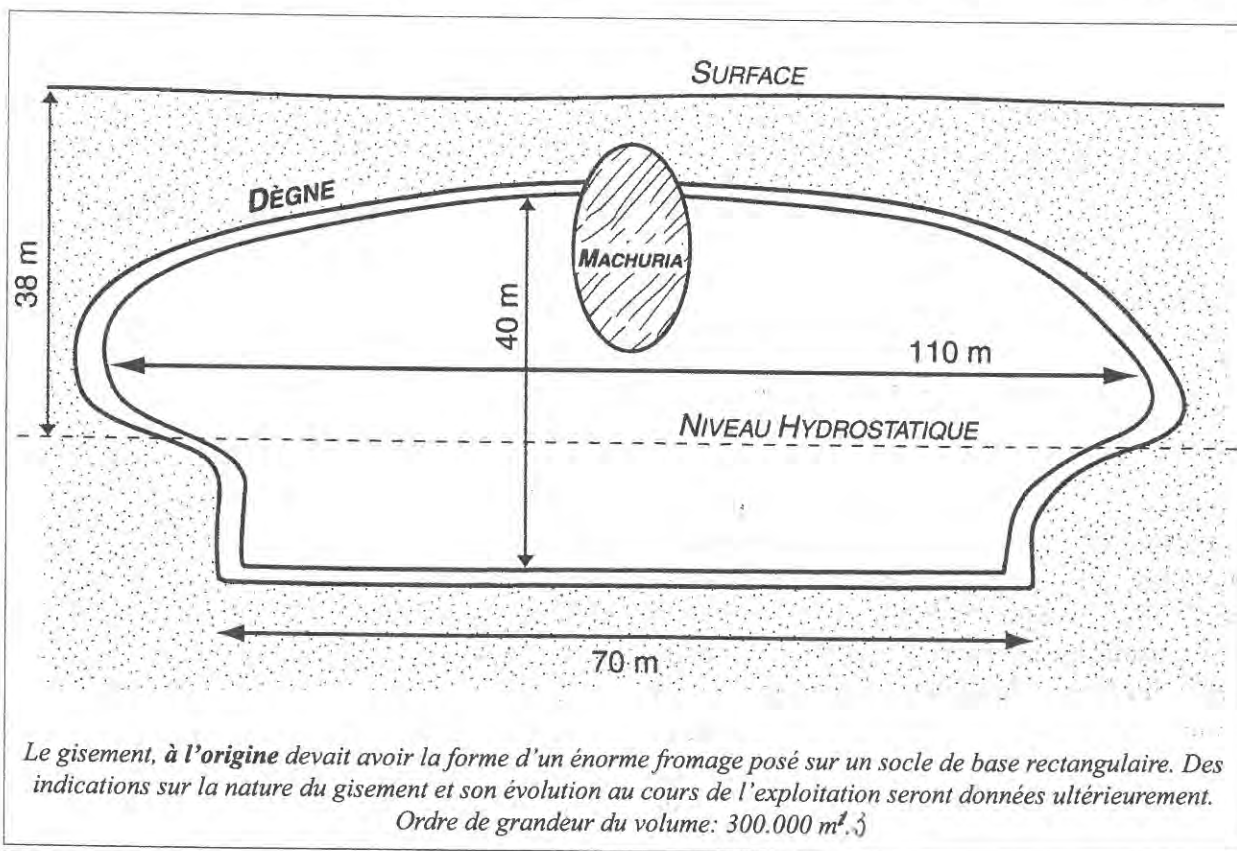
Pour la partie inférieure, ce qui est particulier pour ce gisement, c'est le dégne qui plonge presque à la verticale des quatre côtés. Je déduis cela de la configuration de la longue galerie du fond qui tourne brusquement en angle droit. Selon mon père, pour les étages au-dessus jusqu'au nivia, la situation était la même ; ce qui me fait supposer que l'énorme boule reposait sur un socle rectangulaire et qu'au-dessus du nivia, le dégne s'évasait progressivement pour englober la partie supérieure.

Le plan que j'ai dessiné illustre cette hypothèse ! En exploitant le fond pendant huit ans j'ai observé que cette partie du socle paraissait consti-

tuée d'une alternance de couches d'épaisseurs variables (entre dix et vingt centimètres) de gris foncé et de gris clair bleuté ; on l'appelait "la méléé", une derle d'excellente qualité.

Autre particularité de ce gisement : la poche de "machuria" au centre de la partie supérieure. Le machuria est une sorte de terre charbonnière semblable au marc de café et très perméable qui s'infiltre dans les fissures et les cavités créées par les chaboulements des galeries et entraîne aussi de l'eau et du sable. On pouvait voir en surface, au centre du défoncé, une butte de ce machuria qui dominait l'affaissement dû à l'exploitation. Par ouï dire des anciens, les difficultés d'exploitation de la partie supérieure étaient dues à cette poche. En effet, les galeries partant toujours de l'extérieur de l'enveloppe vers le centre se heurtaient à cette masse qui causait beaucoup d'ennuis. Il faut savoir qu'il n'y a pas d'indices qui permettent de prévoir l'approche du machuria.

Il faut aussi se rendre compte que ce vieux gisement, vidé en grande partie de ses entrailles, présentait à ses travailleurs souterrains un enchevêtrement inextricable d'anciennes galeries dont les crevasses étaient gorgées d'eau, de sable, de machuria... De ce ventre énorme sourdaient souvent des gargouillements qui rom-



paient le grand silence propre au monde souterrain. Retrouver une ouverture pour ouvrir un nouveau site d'abattage tenait du miracle ; même avec le fil d'Ariane on aurait pu s'y perdre ; il fallait la prodigieuse mémoire de mon père pour réussir un passage à l'abri du danger dans ce

vaste labyrinthe. À ce sujet, je raconterai plus loin des événements qui se sont produits vers 1890 ; j'espère retrouver dans les archives les propos recueillis dans ma jeunesse.

Ferdinand Marlet

Les mémoires de Ferdinand Marlet ne s'arrêtent pas là ; la suite aux prochains numéros, comme on dit d'habitude...où il expliquera comment se sont formés les gisements, comment on travaillait, avec quels outils, dans quelles conditions ...



Les traces du chemin empierré qui conduisait au gisement sont encore bien visibles. À l'avant-plan, le ponceau qui a remplacé le gué sur le Crespon.



Le confluent du Crespon et du Tronquoy.

MOTS CROISES EN GUISE DE VŒUX

HORIZONTALEMENT

1. Félicité – Est appréciée quand on l'a perdue – Vives satisfactions *
2. Il est bon de ne pas devoir le rendre – Qu'elle ne soit pas à boire – Avec eux, on met Paris en bouteille *
3. Qu'ils vous soient d'acier – Métal précieux – Paresseux – Qualité de ce qui est un *
4. Outil de la couturière – Du verbe réagir – Qui n'ont jamais été publiées *
5. Préposition – Courtoisie acquise à l'usage du monde – Ni U, ni A *
6. Colère – Coutume – Pronom indéfini – Se déplace dans l'eau – Mouvement de foule *
7. De couleur azurée – Le chef le donne – Partie d'une pièce de théâtre *
8. Série de trois cartes qui se suivent – Récit littéraire – Il faut en mettre dans son vin *
9. Préfixe marquant la privation – Adverbe de négation – Adjectif possessif – Edifice grec où se déroulaient les concours de chant *
10. Enlevée – Culmine (en mélange) – Plissat en nid d'abeilles *
11. Laissons-la pour titre de roman à Sartre – Sont données le jour de l'an – Petite pomme *
12. Se lie de nouveau – Echange *
13. Façonnent le fer – Dérangea *
14. Aspire à la possession – Selon le dramaturge Calderon, c'est un songe – Symbole chimique du titane *
15. Adjectif possessif – Petits poèmes – Accueillir favorablement *
17. Dispose par rapport aux points cardinaux – Caractère sacré qui rend inviolable – Préfixe *
18. Emu (en mélange) – Constamment élevées *
19. On peut dormir sur les deux – Et encore – Dans merci *
20. Titre anglais – C'est se perdre que de vouloir la décrocher – Renouvelait *
21. Monnaie athénienne – Cérémonie avec un air de fête.

VERTICALEMENT

1. Faveur du ciel – Qu'ils délaissent vos jours pour seulement fleurir votre jardin *
2. Excéda de fatigue – Celui de paille n'est que très passager – Note *
3. Il ne faut pas le perdre – Période – Ils entrent en circulation cette nouvelle année – Rameau fleuri de décembre *
4. Que votre santé soit de ... – Reçoivent les bulletins de vote – Moquerie – Du verbe rire *
5. Dans "ulcéré" – Collection de graines *
6. Note – Personne qui use d'artifice pour tromper – Dieu marin, père des Néréides – Dans "lacet" *
7. Soutenir des plantes grimpantes à l'aide de rameaux – Note – Embelli, égayé *
8. Renouvelez-le si ce n'est déjà fait – Du verbe lire *
9. Formule répétée dans un but publicitaire – Lotos (en mélange) – Choisi – Elle peut être de lait mais aussi de sagesse *
10. Dans "riverain" – Participe passé de lire – Le Tronquoy l'est plus souvent que le Crespon – Celui d'être grand-père est chanté par Victor Hugo – Pronom personnel *
11. Adverbe de négation – Pas avouée – Nécessaire pour se rendre à l'étranger *
12. Soigna – Paradis – Du verbe

dire – ... à la santé de quelqu'un * **13.** Insurpassé – Nuage – Courbés * **14.** S'ouvrir – Mûrissent au soleil d'août * **15.** Inutile d'en attendre trois autres dans la semaine – Extrêmement minces – Habite – Emotion * **16.** Si vous êtes dedans, que vous en sortiez ! – Adjectif possessif – Ruisseau – Consonne doublée * **17.** Aussi – Se dit d'une pièce de monnaie en dessous du titre exigé – Accordai favorablement une demande * **18.** Poursuit une action en justice – Ane inversé – Place quelqu'un dans un poste d'observation – Enleva, débouta * **19.** Méridienne – Eruption cutanée – Partie d'un paysage.

Je vous souhaite autant de plaisir à résoudre ce problème que j'en ai eu à le composer ! Avec ... mes meilleurs vœux !...

Jacqueline Kratzenstein



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
1																						
2																						
3																						
4																						
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
14																						
15																						
16																						
17																						
18																						
19																						
20																						
21																						

Aux Lecteurs
du
Crespon
Andoy - Wierde
et environs -

RUE GRANDE, LES TRIBULATIONS D'UNE REFECTION.

Le plan triennal de l'échevinat des Travaux de la ville de Namur prévoit la restauration de la rue Grande et de la rue du Perseau. Nouvel avatar de cet axe du village qui hélas! relie Loyers à la Nationale 4.

Marcel Bertrand qui, à l'époque, récemment rentré d'un long séjour en Allemagne, était échevin, raconte comment la commune de Wierde a miraculeusement obtenu les subsides qui ont permis de bétonner de manière moderne les nids de poule qui cahotaient l'autobus de Monsieur Roquet.

Les nids de poules de Joseph Briac

En 1946, eurent lieu à Wierde, comme dans toutes les communes du royaume, les élections communales, afin de remplacer les anciens conseils qui avaient été malmenés pendant la guerre. Le nouveau conseil, issu de ces élections, se trouva de suite confronté à une grande tâche pour l'époque : la réfection de la route principale d'Andoy. Laisse à l'abandon pendant la guerre, cette route macadamisée était dans un état pitoyable. La commune de Wierde, trop pauvre pour pouvoir entamer des travaux forcément considérables, était réduite à des solutions de fortune et devait attendre une promesse ferme de subsides de la part de l'Etat avant de commencer les formalités.

Notre cantonnier, Joseph Briac, un homme fort comme un turc, passait les hivers à extraire des pierres à la carrière du "crupet", dans l'actuelle rue du Parc d'Andoy, aux Comognes. C'étaient des pierres calcaires aux arrêtes coupantes, mais il fallait bien s'en accommoder. L'un ou l'autre fermier les lui déposait le long de la route à réparer et, équipé d'une brouette qui en valait bien deux, notre Joseph bouchait les nids de poule d'une pelletée de pierres, qu'il recouvrait aussitôt d'une motte de gazon. Vous pouvez imaginer facilement l'aspect qu'après pareille emplâtre présentait cette route dont une nouvelle

série de bosses et de trous n'améliorait guère l'état général.

Nous ne connaissions pas encore la circulation actuelle mais l'autobus de Monsieur Roquet était la première victime de cet état de choses. Les amortisseurs en prenaient un fameux coup et les pneus, victimes de ces pierres coupantes, devaient être surveillés pour prévenir toute panne. Un jour, Monsieur Roquet, excédé par l'immobilisme des autorités, ramassa quelques pierres et se rendit au gouvernement provincial, afin de démontrer la pertinence de ses constantes réclamations. Mais rien n'y fit. L'argent manquait partout dans cet après-guerre exsangue. L'intervention, auprès du ministère des travaux publics, de personnalités telle que le ministre de l'agriculture de l'époque, Monsieur Héger, resta lettre morte.

Le temps passa sur les nids de poule de la rue Grande comme sur toute chose et on se retrouva en 1951 sans que le dossier aie progressé d'un pas.

Suites miraculeuses d'un mariage princier

Subitement, un événement heureux à plus d'un titre vint nous donner l'espoir d'une solution rapide. En effet, le bourgmestre reçut un jour une invitation du commissaire d'arrondissement, à se trouver tel jour, à telle heure, en com-

pagnie de ses échevins, au carrefour de la rue de Barrabas et de la chaussée de Marche, à Wierde. Le collègue de Sart-Bernard y était également invité. Il faut savoir que cette rue de Barrabas est mitoyenne entre les deux communes. Le commissaire arriva bientôt et après quelques banalités, exposa le motif de tout ce déploiement : la fille du comte d'Arville devait se marier quatre semaines plus tard, mais comment les invités au mariage pourraient-ils rejoindre le château d'Arville par une route aussi délabrée que celle-là ?

Le commissaire ne proposait rien moins aux deux délégations que d'en accepter la réfection d'urgence. Délégations qui lui firent remarquer l'impossibilité de faire face à cette dépense pour une route en somme très peu fréquentée et de réaliser de tels travaux en un délai si court : quatre semaines seulement nous séparaient de la cérémonie ! Délai vraiment insuffisant pour le long processus imposé par l'administration ! Mission impossible ! Et puis, aussi, autre argument de poids, que diraient les administrés des deux communes où des travaux beaucoup plus urgents étaient depuis si longtemps renvoyés aux calendes grecques ?

Le commissaire balaya tous ces arguments, par ailleurs fort pertinents, d'un large sourire de compréhension et de promesses généreuses. Le délai n'était plus un problème : il avait déjà tout organisé et l'entrepreneur pouvait commencer les travaux sur-le-champ. Les deux collègues mitoyens n'avaient plus qu'à s'incliner et le travail fut accompli en un temps record. C'est ainsi que les invités du comte d'Arville ont pu arriver à la noce au château par un vrai boulevard...

Et les promesses du commissaire ? Hé ! bien, elles ont été tenues.

L'ultimatum qu'il avait imposé aux collèges de Wierde et de Sart-Bernard eut un effet bénéfique. En compensation, les subsides pour la route d'Andoy furent débloqués et les études préliminaires purent être entamées. C'était donc une aubaine miraculeuse pour notre village et Sart-Bernard bénéficia évidemment aussi des largesses du commissaire d'arrondissement. L'adjudication put avoir lieu au mois de mars 1952. C'est la firme Dohet de Gesves qui emporta le marché, pour une somme globale de plus de cinq millions, dont soixante pour cent étaient couverts par les subsides. Un emprunt de deux



La rue grande au temps de Joseph Briac.

millions, remboursable en trente ans fut contracté au Crédit Communal. Emprunt apuré depuis de nombreuses années !

Les travaux débutèrent au mois d'août 1952 ; la première dalle de béton fut coulée le 6 octobre de la même année, au bout du mur du cimetière, rue du Perseau. Ceci s'explique par le fait que l'entrepreneur avait établi son chantier dans le morceau de terrain longeant cette rue et devenu depuis un terrain vague, rempli de ronces et d'arbustes.

Ce ne fut pas un travail de tout repos : imaginez les plaintes et les récriminations qui fusèrent de tous côtés. On arrachait une haie à l'un qui la préférait à une clôture, on prenait trop de mètres à l'autre, on aurait dû rectifier le tracé pour certains ou faire plus de grandes courbes pour leurs voisins. D'aucuns trouvaient le prix du mètre carré exproprié trop bas. Toutes ces rouspétances furent gérées tant bien que mal et finirent par s'oublier.

Écolage d'un apprenti grutier

Après un an et demi de travaux, on put enfin apprécier la modernité de cette route (pour l'époque) qui nous avait tant manqué. Un petit fait divers assez cocasse ne manqua pas non plus d'alimenter les potins. L'entrepreneur, devant l'ampleur du travail à effectuer, jugea bon de faire l'acquisition d'une nouvelle grue pour la manutention du gravier à mettre en œuvre. Mais

qui de ses ouvriers allait être chargé de la manipuler ? Son choix se porta sur un jeune homme qui n'y connaissait pas grand-chose... dès le premier jour d'écolage, sans doute à la suite d'une erreur de manipulation, le grappin de la grue vint heurter le mur du jardin du château. Celui-ci s'abattit d'un trait sur une vingtaine de mètres !... Il n'y eut plus qu'à nettoyer les briques et à le reconstruire.

À part ce petit incident, on n'eut à déplorer aucun accident. Et c'est ainsi que depuis bientôt cinquante ans, nous pouvons déambuler sur cette route, qui, si elle n'est pas parfaite, n'en est pas moins bien solide, une route qui ne requiert qu'un entretien tout à fait minime.

Ainsi, ce mariage, qui a fait le bonheur des jeunes époux et de leurs proches, a aussi comblé d'aise les voisins par des implications bien inattendues.

Marcel Bertrand.

Entretien tout à fait minime ? Tout le monde n'est pas de cet avis. La route nécessitait un entretien ; l'eau s'est infiltrée dans les joints mal entretenus ; le trafic est devenu de plus en plus intense, lourd et rapide ! Si bien que le béton des années cinquante, pourtant assez épais, s'est déformé ; Une restauration est jugée nécessaire. La technique n'est pas encore définie mais le béton sera vraisemblablement remplacé par l'asphalte. On en reparlera...

SOLUTION DES MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	D	O	N	N	E	U	R	S	A	N	T	E	J	O	I	E	S	
2	E	O					T	A	B	L	I	E	R	M	E	R	S	I
3	N	E	R	F	S	M	O	R	A		U	N	I	T	E			
4	E		D	E	R	E	A	G	I		I	N	E	D	I	T	E	S
5	D	E	R		U	R	B	A	N	I	T	E	I	E	O		T	
6	I	R	E	U	S	O	N	N	A	G	E	R	U	B	E			
7	C	E	R	U	L	E	N	L	A	A	C	T	E	R				
8	T	I	E	R	C	E		N	O	U	V	E	L	L	E	E	A	U
9	I	N		N	E	M	E	S	O	D	G	O	N	C	R			
10	O	T	E		N	I	L	C	U	E	R	U	C	H	A	T		
11	N	A	U	S	E	E		E	T	R	E	N	N	E	S	A	P	I
12	S	R					R	E	N	O	U	E				T	R	O
13	F	O	R	G	E	N	T	E		D	E	C	L	A	S	S	A	
14	D	E	S	I	R	E	S		E	V	I	E	O		T	I		
15	U	S	A	O	L	A	I	S		A	G	R	E	B	E	R		
16	S		M	E	I	L	L	E	D	A	S	V	O	E	U	X	E	
17	O	R	I	E	N	T	E		T	A	B	O	U		A	D		
18	U	E	M		I		I		D	S	O	U	T	E	N	U	E	S
19	C		O	R	E	I	L	L	E	S		I	T	E	M	C	H	I
20	I		S	I	R		L	U	N	E		R	E	N	O	V	A	I
21	S	T	A	T	E	R	E		T		F	E	S	T	I	V	I	T

ANDOY N'EST PAS UNE AGGLOMERATION !...

Le projet de restauration de la route principale d'Andoy a engendré des réflexions et des interrogations sur la sécurité routière du village. Réflexions nourries par les statistiques effrayantes publiées par l'Institut Belge de la Sécurité Routière (IBSR) : pour l'an 2.000, 49.065 accidents corporels ont provoqué 1.470 tués, 9.877 blessés graves et 58.114 blessés légers ; 52 enfants de moins de quinze ans sont décédés et 560 ont été grièvement blessés. L'IBSR considère que la vitesse est la première cause d'accident : "... de plus, à l'inverse de l'alcool au volant, la vitesse est trop souvent considérée comme un comportement socialement acceptable. Sur base des statistiques, on peut supposer que la vitesse joue un rôle dans trois accidents sur quatre ". Il est admis qu'une limitation générale à 50 km/h s'impose à l'évidence !... "La sécurité ça se partage", clament les grands placards de la campagne actuelle !...

Dans notre village, est-ce que la sécurité se partage ?

Nous ne pouvons pas rester passifs devant tant de morts et tant de souffrances que la sagesse, simplement, pourrait si aisément éviter alors que nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, acteurs de ces drames de la route. En tant qu'individus et en tant que citoyens. C'est à ce dernier titre que je vous propose de réfléchir à un des aspects du problème de la sécurité routière de notre village, qui porte le nom de ville depuis un quart de siècle.

Constatations

La rue Grande prolongée par la rue du Perseau est une voie de transit entre Loyers, qui s'est considérablement développé, et la Nationale 4. On y roule beaucoup et beaucoup trop vite. L'école communale, située sur cette voie, n'est pas protégée ; les conducteurs ne tiennent manifestement pas compte des deux petits triangles (vraiment très peu impressionnants !) qui en signalent la proximité.

J'ai demandé au service de police de la ville combien de procès pour excès de vitesse avaient été dressés dans cette rue ces dernières années. Réponse : " Si on y envoyait des policiers ils n'en donneraient guère ; on peut, dans ce hameau, rouler impunément jusqu'à 90 km/h ". Stupéfiant n'est-ce-pas !

Pourquoi ? Tout simplement parce que Andoy n'est, à ce point de vue, pas considéré comme une agglomération. On peut donc y rouler, dans toutes les rues, comme sur la Nationale 4 ! Sauf, bizarrement, dans la rue du Fort d'Andoy, bien large, où l'habitat n'est pas très dense, et où des

panneaux demandent une limite, d'ailleurs souvent ignorée, de 70 km/h !

Vous n'y avez sans doute jamais pris attention mais on ne voit sur aucun des accès des différents quartiers d'Andoy les panneaux blancs qui marquent l'entrée dans une agglomération. Pourquoi pas à Andoy alors qu'ils existent à Wierde, à Erpent, à Loyers, ...partout ailleurs. C'est comme si Andoy, à ce point de vue, ne faisait pas partie de la ville !

Questions

Evidemment, j'ai posé cette question aux fonctionnaires de la commune. Pourquoi ces panneaux n'ont-ils pas été placés systématiquement, à tous les accès des anciens villages au moment de la fusion ?

Réponse : " Il n'y a pas eu de décision générale. Chaque partie de la ville a fait l'objet d'une décision particulière, à la demande des habitants ".

A la demande des habitants ?...

Nouveau sujet de stupéfaction. Comment ! Depuis un quart de siècle personne n'a été étonné de cette situation ? Personne n'a pensé à se poser la question ? A la poser à la commune ?

Hé oui ! Et je bats aussi abondamment ma coulpe : c'est tout à fait par hasard qu'il m'est advenu de m'en rendre compte...

Cette inconscience générale s'explique probablement, tout simplement, par le fait que nous pensons que ce genre de problème est résolu spontanément par "l'autorité" et que nous n'avons pas à demander une chose aussi évidente ; que si ces panneaux blancs n'ont pas été placés, c'est que "l'autorité" a de bonnes raisons d'agir ainsi... Bref ! Parce que nous faisons confiance à nos élus pour assurer notre sécurité sans devoir le leur demander.

Pour donner une conclusion pratique à ces réflexions et initier le processus administratif et technique nécessaire, j'ai adressé au bourgmestre la lettre suivante qui pourrait s'intituler : "Supplique à nos édiles pour que les quartiers d'Andoy soient considérés comme les autres quartiers de la ville".

*Monsieur le Bourgmestre de Namur
Hôtel de Ville*

Monsieur le Bourgmestre,

Contrairement aux localités environnantes (Wierde, Erpent, Loyers,...) qui font comme lui partie de la ville de Namur, le hameau d'Andoy n'est pas considéré comme une agglomération. Ce hameau comporte trois quartiers : Andoy-Centre, les Balaièves et les Comognes où l'habitat est cependant manifestement aussi dense que celui de ses voisins.

Cette situation fait que, au point de vue de la sécurité routière, les rues de ces quartiers sont considérées comme des routes traversant des campagnes désertes où l'on peut rouler impunément jusqu'à 90 km/h. Bizarrement une seule rue a été limitée. La rue du Fort d'Andoy. Mais pourquoi 70 km/h au milieu d'une zone urbanisée !

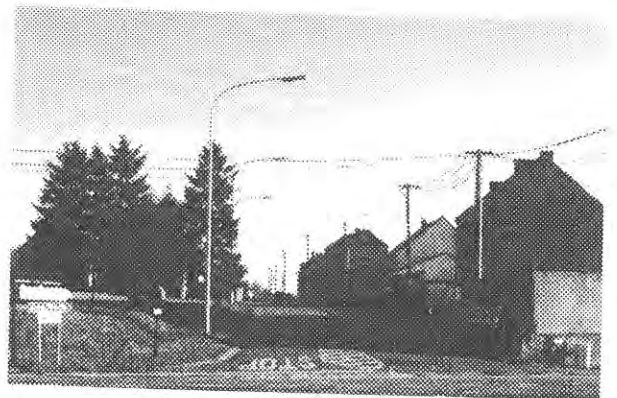
L'axe principal du hameau, la rue Grande prolongée par la rue du Perseau, est hélas une voie de transit entre Loyers et la Nationale 4. Le trafic y est donc nombreux et rapide. Circonstance aggravante, l'école

communale est située sur cet axe, sans autre protection que deux minuscules panneaux qui en signalent (si peu) l'approche à cent mètres ; panneaux dont manifestement on ne tient guère compte ! La presse du 26 octobre dernier publie un projet de la ministre fédérale de la Mobilité qui imposerait l'aménagement d'une zone 30 aux abords de toutes les écoles du pays. A Andoy on en est vraiment loin !

Alors, au nom de beaucoup d'habitants d'Andoy, soucieux de leur sécurité et surtout de celle de leurs enfants, je vous demande que les trois quartiers de ce hameau (qui sont parts de la ville !) soient considérés comme des agglomérations et que tous les accès en soient dûment balisés pour y limiter la vitesse.

En espérant que vous pourrez donner rapidement suite à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Je sais pertinemment que les limitations de vitesse, imposées par quelque panneau que ce soit, sont parmi les interdits les moins respectés par les Belges. Mais au moins ne pourra-t-on plus traverser ce hameau, qui est de toute évidence une zone urbaine comme ses voisines, en toute impunité, à des vitesses dangereuses comme on le fait tous les jours.



La mesure demandée est un tout petit premier pas vers une sécurité de la circulation pour laquelle il reste beaucoup à faire (la rue de Jausse, par exemple, est particulièrement dangereuse...). Il faut encore beaucoup y réfléchir. Pour que, dans notre village, la sécurité se partage mieux !

G. Donnet

LE TEMPS DES BOURGMESTRES - SUITE 7 – DE 1910 A 1926

Lucien Cuvellier

Lucien Cuvellier est né à Andoy, à la ferme de la Tour (la ferme du château) le 16 janvier 1868. Quand il prend la succession d'Alexis Pierard en juin 1910 il a donc quarante-deux ans. Profession : rentier ! Hé ! oui, rentier.

Son père, Edouard, a tenu la ferme de la Tour pendant une trentaine d'années ; il a été conseiller communal à partir de 1866 et échevin de 1876 à sa mort en 1892. Il me semble intéressant de publier le texte de la lettre que le bourgmestre, A. Pierard, écrit à sa veuve le 22 mars 1892 :

Madame Cuvellier

Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil communal de Wierde réuni en séance le 20 mars courant, voulant donner à Monsieur Edouard Cuvellier, votre défunt époux, un suprême témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la commune pendant sa longue carrière de conseiller et d'échevin, vous a autorisée, à l'unanimité des membres présents, à faire placer sur la tombe du regretté défunt une croix en pierre reposant sur un dé de maçonnerie.

Veillez agréer, Madame, avec l'expression de gratitude de la commune, l'assurance de notre considération distinguée.

Cet homme qui a si bien mérité la gratitude de la commune a eu trois enfants : Adelin en 1860, Mélanie en 1866 et Lucien en 1868. À sa mort, en 92, ses trois enfants, ensemble, avec leur mère, continuent à gérer la ferme. Adelin se marie et a deux enfants : Edouard (qui deviendra médecin) et Germaine. Lucien et Mélanie restent célibataires et vers 1907, avec leur part d'héritage (sans doute à la mort de leur mère), font bâtir une maison (à l'angle de la rue Aibye et de l'actuelle rue du Vieux Fermier) pour y vivre ensemble de leurs rentes. La ferme de la Tour, on le sait, a été reprise par Joseph Dotet. Lucien est conseiller communal à partir de 1899 ; rentier, il aura tout le temps d'assumer sa fonction de bourgmestre jusqu'à sa mort qui survient peu après les élections de 1926.

Mélanie lui survivra vingt ans ; mais au fil du temps la rente s'est amenuisée et sa vie s'achèvera dans la pauvreté, à quatre-vingt-un ans, en 1947. La maison est alors rachetée par Noël André.

Une anecdote au sujet de Mélanie Cuvellier. En mai 1940 elle a été la seule habitante du village à ne pas évacuer. Le bourgmestre, Jean de Moreau, qui contrôlait si chacun était bien parti ne l'a pas trouvée ; elle s'était réfugiée dans sa cave avec sa chèvre qu'elle ne voulait pas abandonner ; cette obstination lui a valu de vivre de près les combats pour le fort d'Andoy...

Le conseil communal au temps de Lucien Cuvellier

Après les élections du 15 octobre 1911 le conseil est composé de la manière suivante : le bourgmestre, Lucien Cuvellier (rentier, Andoy, 1868) ; deux échevins, Léopold Collart (cultivateur, Wierde, 1866) et Alfred Romain (négociant, Andoy, 1871) ; quatre conseillers, Augustave Oger (journalier, Andoy, 1865), Adolphe Meurice (cultivateur,

Suffrage universel : émeutes, tueries, menace de grèves

1900. Ce 13 avril - Des événements d'une gravité exceptionnelle, provoqués par les manifestants socialistes, se sont déroulés, hier soir, à Bruxelles, et surtout à Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode.

Partis de la Maison du Peuple, 1 500 manifestants, réclamant la révision de la Constitution et le suffrage universel, ont semé le trouble dans les rues de la capitale.

Bagarre mortelle

Après une première bagarre au Jardin botanique, les manifestants arrivent à hauteur de la rue Godefroid de Bouillon. Sur leur passage, ils brisent des vitres et des réverbères. Ils s'engagent rue Verte. Mais trois malheureux agents de la police de Schaerbeek, MM. Hoffeld, Berlandt et Roos, qui stationnent à l'angle de la rue Impériale, ont entendu les rumeurs et les bris de vitres.

Scrupuleux observateurs de leur devoir, les infortunés veulent retenir le flot envahisseur des émeutiers. Ceux-ci, en présence de l'attitude énergique des policiers, leur lancent des pierres. Les agents, se trouvant en état de légitime défense, sortent leurs revolvers de leurs gaines ; ils espèrent ainsi intimider les socialistes. Ces derniers, loin d'être effrayés, saisissent également des revolvers et tirent sur les policiers.

Une terrible fusillade est échangée. Pendant quelques secondes, on n'entend qu'une pétarade infernale. Et tout à coup, les policiers constatent que les barillettes de leurs armes sont vides de cartouches ! La situation est tragique.

Voyant les hésitations des agents, qui semblent reculer, les socialistes se rendent compte de la détresse des policiers. Ils s'avancent, s'élancent, et, à bout portant, tirent.

L'agent Hoffeld reçoit deux balles : une qui pénètre dans la région du cœur, l'autre

l'atteint à la bouche et ressort par l'œil droit, qui est crevé. Il est sans doute mortellement blessé, tandis que les deux autres tentent de trouver leur salut dans la fuite.

Cinq morts à Louvain

Depuis plusieurs jours, des manifestants attendaient M. Schollaert, président de la Chambre, à toutes les gares de la ville et des villages environnants.

Dans les rues de Louvain, hier soir, la foule criait : « Il faut tuer Schollaert ! »

Après avoir brisé des carreaux dans divers établissements, les manifestants se sont fractionnés et se sont rendus à la fois place Saint-Antoine et rue de Tirlemont.

M. Schollaert habite place Saint-Antoine. Il n'était pas chez lui. Comme partout ailleurs, les gardes étaient couvertes par des sentinelles, lesquelles elles-mêmes étaient couvertes par une ligne de police. Ces deux lignes ont été attaquées ; la police et les sentinelles ont été bousculées, un lieutenant et un garde ont été blessés.

La masse populaire s'est avancée ensuite sur le corps principal. Celui-ci, conformément à la loi (puisqu'il y avait eu violence et rébellion contre la police et voies de fait à l'égard des sentinelles) appréta les armes et fit feu résolument.

Le résultat a été terrible en ce sens que cinq personnes ont été tuées et que douze autres furent blessées.

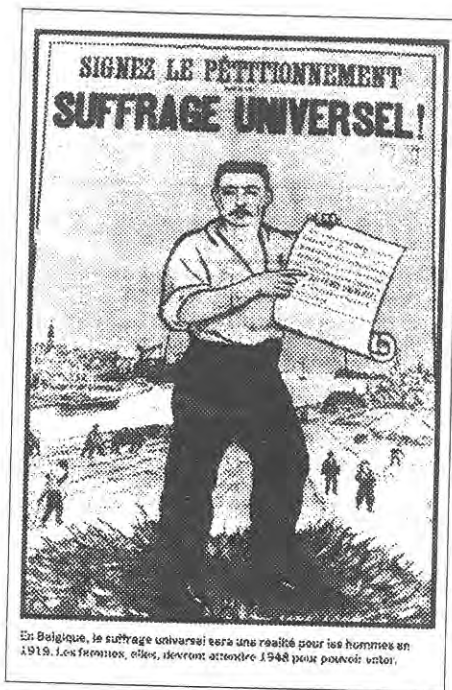
On croit que les émeutiers appartiennent au personnel des usines de Dyle-Bacalan.

Le bourgmestre, M. De Coster, n'avait pas requis la gendarmerie qui a été mandée aussitôt après, ainsi que l'armée.

A la demande du bourgmestre de Louvain, les funérailles des cinq personnes tuées hier ont été fixées à demain matin avant huit heures.

Wierde, 1844), Mathieu Mathot (ouvrier d'usine, Wierde, 1857), Olivier Massin (serurier, Andoy, 1869). Les dates entre parenthèses sont les dates de naissance... À ces élections, quatre nouvelles figures apparaissent : L. Collart, A. Romain, M. Mathot et O. Massin en remplacement de A. Pierard (le bourgmestre décédé), Dieudonné Cuilot, Emmanuel Hastir et Emile Pirmez. En mai 1914, Adolphe Meurice, qui démissionne à l'âge de septante ans, est remplacé par Dieudonné Detilleux.

Les élections suivantes étaient prévues en 1915. Mais la guerre, qui a généré tant de ruines, a aussi perturbé le fonctionnement normal du système électoral (on n'a pas élu les Allemands qui occupaient la maison communale !...) et en a d'autre part accéléré



l'évolution.

Le suffrage universel tempéré par le vote plural n'a jamais satisfait les socialistes qui revendiquent, parfois dans la violence (voir l'encadré ci-contre), le suffrage universel pur et simple : un homme, une voix. En 1918, les soldats qui reviennent du front, après quatre années de terribles souffrances, sont davantage conscients des inégalités sociales. Le pouvoir politique, aiguillonné sans doute aussi par la révolution soviétique de 1917, réagit à cette prise de conscience par un certain nombre de lois sociales : le suffrage universel, les impôts sur le revenu, la durée du travail (des journées de huit heures et des semaines de six jours), la consommation de l'alcool (la fameuse loi Vandervelde qui interdit aux cabaretiers de vendre du genièvre), les pensions de vieillesse, le droit de grève, les habitations sociales ...

Celle qui nous intéresse ici est la loi du 10 avril 1919 sur le suffrage universel ; elle accorde le droit de vote à tous les hommes, sans distinction, ayant atteint l'âge de vingt et un ans et à deux catégories de femmes seulement : les veuves, non remariées, qui ont perdu un mari ou un fils du fait de la guerre et celles qui ont été emprisonnées par les Allemands pour leur activité patriotique.

Les catholiques souhaitent étendre ce droit à toutes les femmes, mais les libéraux et les socialistes le rejettent pour des raisons effarantes ! " Les femmes voteraient comme leur curé ! " ; " Si les femmes s'occupent de politique, qui s'occupera du ménage ? " ; " Allez-vous confier le droit de suffrage brusquement à un sexe qui n'est pas préparé à s'en servir ! " ; etc.

Il faudra un an de tractations pour arracher au parlement le droit de vote de toutes les femmes sans distinction mais seulement aux élections communales.

15 avril 1920 - Loi relative à la formation des listes des électeurs communaux (extraits).

Article 1^{er}. Sont électeurs pour la commune ceux qui, **sans distinction de sexe**, possédant la qualité de Belge ou, ayant obtenu la naturalisation, ont atteint l'âge de vingt et un an et sont domiciliés dans la commune depuis six mois au moins.

Article 3. ...sont exclues ...les femmes ou les filles qui se livrent ou se sont livrées notoirement ou habituellement à la débauche et qui sont ou ont été inscrites aux contrôles de la prostitution...

Article 10. La réunion ordinaire des électeurs à l'effet de procéder au renouvellement des conseils communaux a lieu de plein droit, tous les six ans, le deuxième dimanche d'octobre. Les conseillers communaux sont élus pour un terme de six ans à compter du 1^{er} janvier qui suit leur élection ; ils sont rééligibles. Le mandat des bourgmestres et échevins a également une durée de six ans.

Si elles ne sont électrices que pour la commune, les femmes sont par contre éligibles à la commune, à la Chambre et au Sénat. La première femme parlementaire élue en 21 est Marie-Anne Spaak-Janson, mère de Paul-Henri Spaak et grand-mère d'Antoinette.


Il faudra attendre la fin d'une autre guerre pour que les femmes obtiennent enfin, des hom-

Nous, Bourgmestre et Echevins, avons arrêté provisoirement la présente liste contenant les noms de :

1 ^{re} section : HOMMES	<u>211</u>	électeurs
" FEMMES	<u>1</u>	électeurs
TOTAL	<u>212</u>	électeurs
2 ^e section : FEMMES	<u>272</u>	électeurs
TOTAL	<u>484</u>	électeurs

Le 24 Septembre 1924.

PAR ORDONNANCE :
Le Secrétaire,
Yvanhuy



Le Bourgmestre,
L. Cuvellier

Nous, Bourgmestre et Echevins, avons arrêté la présente liste provisoire contenant les noms de :

I - POUR LA CHAMBRE:

<u>119</u>	électeurs à 1 voix, ensemble	<u>119</u>	voix;
<u>49</u>	électeurs à 2 voix, ensemble	<u>98</u>	voix;
<u>55</u>	électeurs à 3 voix, ensemble	<u>165</u>	voix;
TOTAL	<u>223</u>	électeurs donnant ensemble	<u>382</u> voix.

II - POUR LE SÉNAT:

<u>89</u>	électeurs à 1 voix, ensemble	<u>89</u>	voix;
<u>44</u>	électeurs à 2 voix, ensemble	<u>88</u>	voix;
TOTAL	<u>133</u>	électeurs donnant ensemble	<u>177</u> voix.

III - POUR LA COMMUNE:

<u>24</u>	électeurs à 1 voix, ensemble	<u>24</u>	voix;
<u>20</u>	électeurs à 2 voix, ensemble	<u>40</u>	voix;
<u>29</u>	électeurs à 3 voix, ensemble	<u>87</u>	voix;
<u>14</u>	électeurs à 4 voix, ensemble	<u>56</u>	voix;
TOTAL	<u>163</u>	électeurs donnant ensemble	<u>317</u> voix.

A WIERDE, le 31 Août 1899.

PAR ORDONNANCE :
Le Secrétaire,
J. Dujardin

Le Bourgmestre,
A. Tierard

mes du parlement, le droit de vote aux élections législatives et provinciales. La comparaison des listes d'électeurs de Wierde de 1899 (suffrage universel tempéré par le vote plural) et de 1925 (suffrage universel pur et simple) vous permettra d'apprécier les différences.

La première application du nouveau système électoral a lieu le 24 avril 1921 (les élections suivantes auront bien lieu en octobre !). Aucune femme ne se présente et les nouveaux électeurs et électrices n'apportent guère de changements ; la liste des intérêts communaux de Lucien Cuvellier est reconduite ; tous les membres (Collart, Mathot, Detilleux, Romain) sont réélus. La liste Lizée, l'opposition, obtient deux sièges.

Le conseil se compose alors du bourgmestre : Lucien Cuvellier ; de deux échevins : Léopold Collart et Joseph Dotet (cultivateur, Andoy, 1864) ; de quatre conseillers : Mathieu Mathot, Dieudonné Detilleux, Alfred Romain et Joseph Dothée (cordonnier, Andoy, 1872). *Léopold Lizée*

Ce conseil se maintiendra jusqu'aux élections de 1926.

La commune au temps de Lucien Cuvellier

Je ne dispose, pour cette période, que du registre des délibérations du collège (le bourgmestre et les échevins) ; il est fort succinct. Je n'ai relevé dans ce document que quelques éléments intéressants sortant de la routine administrative de la commune : l'adjudication du puits d'Andoy, les changements de secrétaire, l'apparition du téléphone et de l'électricité, un accident dans une fosse...et, évidemment, la guerre...Pendant la guerre, en quatre ans, le collège ne se réunit qu'une dizaine de fois.

Le Crespon a déjà évoqué le début de cette guerre dans notre village et il serait intéressant de continuer à raconter la vie de nos ancêtres pendant ces années difficiles ; ce sera pour plus tard...

La nomination au poste de bourgmestre

De juin 1910 à mars 1911, Lucien Cuvellier est bourgmestre faisant fonction. Sa nomination est signalée à la séance du collège du 2 mars 1911 :

“ M. Cuvellier fait part à son ancien collège de sa nomination au poste de bourgmestre. M. Oger et M. Dujardin félicitent M. Cuvellier de l'honneur qui lui est échu et l'assurent de leur entier dévouement ”.

Un extrait du manuscrit vous donnera un échantillon de l'écriture du secrétaire et du nouveau bourgmestre.

M. Cuselle fait part à son ancien collègue de sa nomination au poste de Bourgmestre. M. Oger et M. Dufaroux félicitent M. Cuselle de l'honneur qui lui est échü et l'assurent leur entier dévouement.

L'adjudication du puits d'Andoy, le 2 septembre 1910

" La soumission de J. Flahaux de Faulx étant la plus avantageuse pour la commune, le travail lui est adjudgé pour la somme de deux mille deux cent quarante-huit francs cinquante centimes. Le procès verbal de cette adjudication sera soumis à l'approbation du conseil et de la Députation permanente "

La soumission de J. Flahaux de Faulx étant la plus avantageuse pour la commune, le travail lui est adjudgé pour la somme de deux mille deux cent quarante huit francs cinquante centimes
Le procès verbal de cette adjudication sera soumis à l'approbation du conseil et de la Députation permanente

Ce puits est d'une très grande importance ; importance mise en évidence dans une correspondance de M. Pierard, datée de 1892, à propos de l'enregistrement des droits pour une maison de la rue Grande, vendue pour seulement 4.000 francs ; un des arguments pour le prix estimé trop bas est l'absence de citerne...

" ...Pour le village d'Andoy, c'est un accessoire d'une grande valeur ; comme il n'y a aucune source dans ce hameau les habitants sont obligés de se servir d'eau de pluie pour les usages du ménage. Les familles qui n'ont pas les ressources suffisantes pour se construire une citerne doivent, ou se servir d'eau de réservoir qui est très malsaine, ou faire des courses très longues pour s'en procurer de plus convenable. Aussi trouve-t-on des citernes à eau de pluie dans toutes les maisons convenables. Or, une citerne quelque peu grande, la pompe et les accessoires coûtent environ 1.000 francs... "

Pour le village d'Andoy c'est
 une nécessité d'une grande valeur, comme
 il n'y a aucune source dans ce hameau
 les habitants sont obligés ou de se ser-
 vir d'eau de pluie pour le usage du ménage.
 Les familles qui n'ont pas les res-
 sources suffisantes pour se construire une citer-
 ne, doivent ou se servir d'eau de ruissel-
 les qui est très malsaine, ou faire des courses
 très longues pour en procurer de plus
 commode, traverser toute la route
 à eau de pluie dans toutes les maisons
 commodes. Et une citerne quelque peu
 grande, la pompe et les accessoires con-
 stituent environ 100 francs.

Des courses très longues !... À l'époque de cette lettre, la petite Anna Wauthier, la maman de Marcel Bertrand, allait tous les matins, avant l'école, depuis la rue du Perseau, chercher deux seaux d'eau potable à la source près de la ferme de Bossimé ! Voilà un souvenir qui nous fait apprécier à sa juste valeur le robinet que nous ouvrons aujourd'hui si souvent avec tant d'aisance et de désinvolture !...

Les changements de secrétaire

François Dujardin a été nommé secrétaire communal le 12 avril 1873 sous le règne d'Alphonse de Moreau ; il continue à rédiger, de sa belle écriture, les documents d'Alexis Pierard (les photocopies, à l'époque, c'était M. Dujardin qui les faisait à la main ; c'est ainsi qu'il nous a laissé un album de mille pages des minutes de la correspondance de la commune de 1892 à 1898, sur papier pelure !), puis ceux



La pompe sur le puits d'Andoy.

de Lucien Cuvellier. Le dernier compte rendu qu'il signe date du 18 décembre 1913. Il avait alors soixante-sept ans. Il mourra en juillet 1918.

Rappelons que François Dujardin a été instituteur à Wierde de 1866 (il avait vingt ans) à 1902. Instructeur qui a mérité la croix civique de première classe : " *Attendu que ce fonctionnaire a rempli ses fonctions d'instituteur pendant trente-cinq ans et six mois avec une intelligence, une activité et un dévouement dont ses supérieurs, le conseil communal et toute la commune se sont toujours plu à rendre un légitime témoignage...* ". Le Crespon numéro 25 de décembre 1996 en dit un peu plus à son sujet...

PROVINCE DE _____

ARRONDISSEMENT DE _____

COMMUNE DE _____

N° _____

OBJET : NOMINATION

ANNEXE : Don recevoir communal

Du Registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

Séance du 8 juillet 1918.

Nombre de Conseillers en fonctions : 7

Membres présents : M. M. L. Cuvellier Bourgeois, président, L. Collart et G. Romans, secrétaires, Aug. Desir, M. Mathot et D. Delethuy, conseillers, et J. Rodonnel, secrétaire.

OBJET : Nomination d'un receveur communal.

Le Conseil, constitué à huis clos et délibérant au scrutin secret,

Considérant que par suite d'un décès de M. Desir, receveur communal il y a lieu de procéder à la nomination d'un receveur communal

Vu les demandes des postulants (1) au nombre de trois : M. Octave, Alphonse - Eugène Hastir et M. Wierde de sieur Julliet et M. P. A. Pirson

Vu les dispositions légales et notamment les articles (2) 50, 104 et suivants de la loi communale,

Procède à la nomination dont il s'agit.

Il est résulté du dépouillement que sur trois bulletins, nombre égal à celui des votants :

M. Octave Hastir obtient trois suffrages ;

M. Wierde de sieur Julliet obtient _____ suffrages ;

M. P. A. Pirson obtient _____ suffrages ;

Le 8 juillet 1918, Octave Hastir est nommé receveur communal

M. A. A. - Imprimeur, Administrateur des Communes, BALOGN-TILMANT, à Lefre.

François Dejardin est remplacé à partir de janvier 1914 par Jules Tasseroul qui meurt à vingt-sept ans en novembre 1918.

C'est Nicolas Delvaux qui assure l'intérim jusqu'en mai 1920, date à laquelle Octave Hastir est nommé.

Octave Hastir, fils d'Emmanuel Hastir, fermier à La Perche, est né en 1897. Il n'aura l'occasion de signer qu'un seul compte rendu du collège car il succombe le 4 décembre 1920 aux suites de sa déportation en Allemagne.

On fait de nouveau appel à Nicolas Delvaux ; instituteur pensionné, il est alors âgé de soixante-quatre ans et habite à l'école des filles d'Andoy où sa fille Maria est institutrice.

Le 24 janvier 1921, Cyrille Hastir est choisi contre A. Pirson. La lettre adressée au gouverneur de la province au sujet de ce choix est intéressante. Voyez plutôt !

" ...Le collège échevinal déclare que la grande majorité du conseil a porté ses suffrages sur le nom de M. Hastir C., frère du défunt secrétaire communal, plutôt que sur celui de M. Pirson A., ancien combattant, pour les raisons suivantes : 1°. Feu Hastir Octave, en son vivant secrétaire communal, est mort le 4 décembre dernier, des suites de sa déportation en Allemagne - 2°. M. Pirson A., commandant du canton de gendarmerie de Wierde avant la guerre, a, dès l'armistice, repris son poste de commandant ; il a sollicité et obtenu sa retraite au moment qu'il a lui-même choisi ; il jouit d'une pension militaire ; il est père d'un enfant unique, un fils, actuellement officier de l'armée belge ; il est âgé de près de soixante-deux ans, étant né le 26 mars 1859. Le collège échevinal, vu l'âge du candidat M. Pirson A. ; attendu que par la composition de sa famille et sa pension, M. Pirson doit se trouver dans une large aisance ; considérant que les fonctions de secrétaire communal exigent parfois une somme de travail considérable, sous laquelle peut faillir un sexagénaire non initié ; prie instam-

ment la Députation Permanente de vouloir bien ratifier la nomination de M. Hastir Cyrille comme secrétaire communal, le dit Hastir C. ayant été lui-même déporté en Allemagne pendant onze mois".

Le Collège échevinal déclare que la grande majorité du Conseil a porté ses suffrages sur le nom de Hastir C., frère du défunt secrétaire communal, plutôt que sur celui de ho. Pierson. Ca., ancien combattant, pour les raisons qui suivent:

1. Son Hastir Octave, en son vivant, secrétaire communal, est mort le 4 décembre dernier, des suites de sa déportation en Allemagne.

2. ho. Pierson. Ca., Commandant du canton de gendarmerie de Wierde avant la guerre, a, dès l'armistice, repris son poste de Commandant; - a sollicité et obtenu sa retraite au moment qu'il a lui-même choisi; - jouit d'une pension militaire - est père d'un enfant unique, un fils, actuellement officier de l'armée belge; - est âgé de près de 62 ans, étant né le 26-3-1859.

Le Collège échevinal,

Vu l'âge du candidat ho. Pierson. Ca.;

Attendu que, par la composition de sa famille et sa pension ^{de Pension} doit se trouver dans une large aisance;

Considérant que les fonctions de secrétaire communal exigent parfois une somme de travail considérable, sous laquelle peut faillir un sexagénaire non initié,

Préinstamment la Députation permanente de vouloir bien ratifier la nomination de ho. Hastir Cyrille (aux fonctions de) comme secrétaire communal, le dit Hastir C. ayant été lui-même déporté en Allemagne pendant 11 mois.

Quin fait à Wierde, en séance du 24 janvier 1921.

Le secrétaire int.

Debaux

Le Bourgmestre,
L. Cherebellier

Mais il y a un contretemps : Cyrille Hastir est empêché d'entrer en fonction pour un cas de force majeure ! Le 21 juin 1921, le collège échevinal désigne M. Dubois Victor, de Faulx, pour remplir les fonctions de secrétaire communal intérimaire pendant l'absence du titulaire appelé sous les drapeaux.

Administration communale						
33	100	56	3.3.18	L. Cavellier	Traitement du Bourgmestre	100
34	50	57	Andoy	Secrétaire	Id. des Echevins	50
35	500	58	id	Commis Jules	Id. du Secrétaire	400
		59	3.18	id	Indemnité pour ses soins	100
36	100	60	20.12.17	id	Id. des employés	100
37	500	61	26.2.18	Dufondin	Id. de l'employé de l'état-civil	100
					Id. du Receveur ou remise à raison de	500
					Id. du porteur de contraintes	

Cet extrait du "Compte de la commune de Wierde" pour 1917 donne une idée du niveau de rémunération du bourgmestre et du secrétaire. Cette année-là, M. Jacques, instituteur à Wierde gagnait 2.000 francs et Maria Delvaux, institutrice à l'école d'Andoy, 1.200 francs !

Le premier compte rendu signé par le jeune secrétaire à son retour du service militaire est daté du 18 avril 1922. Il avait alors vingt-trois ans. Il restera secrétaire de la commune de Wierde pendant plus de trente ans.

L'électrification du village et le téléphone

À partir de 1922 on parle au conseil de l'électrification de la commune. Projet qui ne deviendra réalité qu'au début des années trente. Le téléphone fait une timide apparition. Il y a un appareil au café Despontin, près de l'église d'Andoy.

Nous ferons l'histoire de ces deux progrès du village dans des articles plus complets.

Un accident grave chez les mineurs

Le 28 mars 1914 le puits numéro 4 du Fond d'Andoy est envahi par les eaux. Trois hommes y meurent ensevelis : Henri André, vingt-six ans ; Jules Damus, vingt-six ans ; Louis Mentens, trente ans. Nous reparlerons de cet accident dans le cadre des mémoires de Ferdinand Marlet.

G. Donnet.

COMMUNE DE Wierde

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil communal de Wierde

Séance du 16 Janvier 1927

Objet : Révision du budget communal

Présents : MM. L. Allart, bourgmestre, J. Ligez, échevin, G. Romang, B. Delecluse, F. Gode, P. Bony, A. Andoy, conseiller, C. Hastir, secrétaire.

Le Bourgmestre a lu et a fait connaître le rapport annuel, de l'exercice précédent, le 30 décembre 1926. La lecture a été faite en présence de la population, le 17.1.1927, conformément à l'art. 11 de la loi du 30.3.1915.

Attendu que, en raison de la population amoindrie des deux communes de Wierde, du 11.11.1914, la commune a subi une perte de 300 habitants et que le traitement initial du secrétaire au 1.1.1927 n'est de 2.700 francs.

Considérant que la population de la commune a subi une diminution de 300 habitants, et que le traitement initial du secrétaire au 1.1.1927 n'est de 2.700 francs.

Attendu que le conseil communal, après avoir entendu le rapport de l'ancien secrétaire communal, a décidé de porter le traitement du secrétaire communal à 2.875 francs l'an.

Par ordonnance : Le Secrétaire, (Signé) C. Hastir

Le Président, (Signé) L. Allart

POUR EXTRAIT CONFORME :
 Délivré à Wierde, le 21-1-1927
 Par ordonnance : Le Secrétaire, (Signé) C. Hastir
 Le Bourgmestre et échevins, (Signé) L. Cavellier

Le 16 janvier 1927 le traitement du secrétaire communal est porté à 2875 francs l'an.

UNE FAMILLE D'ANDROY

“ JUSTE PARMIS LES NATIONS ”

Les Juifs sont traqués par les Allemands

Chacun de nous a entendu parler de la situation des Juifs à travers l'Europe dans les années trente. Les plus anciens se souviennent de la “ nuit de cristal ” du 9 novembre 1938, en Allemagne, pendant laquelle les Juifs ont été arrêtés et chassés, leurs magasins dévastés et leurs biens confisqués. Bon nombre d'entre eux n'ont dû leur salut qu'à la fuite dans les pays limitrophes. Dans notre pays, soixante à septante mille ressortissants juifs étaient censés être présents avant l'invasion allemande. Bien entendu, un certain nombre était installés chez nous avant leur bannissement du Reich allemand. Ceux-ci, en général, ont cru en toute bonne foi qu'on les laisserait en paix pendant l'occupation. Il fallut déchanter à partir de l'été 1942, quand la traque aux Juifs fut organisée systématiquement, partout en Europe. Ce fut alors pour eux le sauve-qui-peut général. D'aucuns se sont faufilés au travers des frontières pour échapper aux Allemands et gagner des pays plus accueillants tels que l'Angleterre ou l'Amérique, d'autres se sont réfugiés chez les Belges qui ont bien voulu les accepter. Bien des gens n'ont pas hésité à les cacher, leur procurant des fausses cartes d'identité, un semblant de travail ou quelque moyen de subsistance. Ces actes de charité ont toujours été accomplis sans esprit de lucre et à la merci des dénonciations que l'on redoutait toujours de la part des vendus de la collaboration.

Un Juif est caché à Andoy

C'est en connaissance de cause que Emile et Joséphine Hastir et leurs enfants, surtout Robert, ont accepté d'héberger, dès l'été 1942, Léon Fischgrund, tailleur pour dames, vingt-six ans, célibataire, fils d'une famille juive d'origine polonaise qui, bien avant l'occupation, tenait un magasin d'habillement à Charleroi.

Avant la guerre, la famille Fischgrund passait chaque année quelques jours de détente, à Rivière, dans notre belle vallée de la Meuse. L'endroit était ravissant et les enfants ne manquaient pas d'explorer les environs. Un site les avait sans doute impressionnés plus que d'autres : Bois Laiterie, au-dessus de Rivière, un hameau tranquille où habitait une famille parente des Hastir d'Andoy. En 42, cherchant un refuge, les Fischgrund se sont souvenus de cet endroit esulé et sont venus y demander asile. Ces braves gens voulaient bien les accueillir, mais la place leur manquait. Alors, que faire ? L'idée leur est venue de demander aux parents d'Andoy s'ils n'auraient pas une petite chambre où dissimuler un pauvre garçon traqué. Les parents d'Andoy ont répondu généreusement à cet appel et c'est ainsi que Léon a obtenu un abri sûr chez Emile. Sûr et en plus, confortable : le ravitaillement était bien meilleur à la campagne qu'à Charleroi. Léon passa donc le reste de la guerre à Andoy sans trop de risques ni de difficultés.

Les journées étaient certes longues, mais que n'a-t-il pas cousu chez Emile pendant tout ce temps, que de jupes ou de robes n'a-t-il pas arrangées pour Joséphine avec de vieux vêtements d'avant-guerre. Conscient du danger qu'il faisait courir à ses bienfaiteurs, Léon ne faisait jamais d'extravagances ni de sorties intempestives.

*Le Comité d'Hommage des Juifs
de Belgique 1940-1945*

A L'HONNEUR DE FAIRE SAVOIR QUE LA MÉDAILLE « L'ENTRAÏDE »
A ÉTÉ ATTRIBUÉE A

Madame Joséphine Hastir - Marechal

AU COURS DE LA SÉANCE SOLENNELLE TENUE SOUS LE HAUT
PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI EN DATE DU 12 OCTOBRE 1980.
EN TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE POUR AVOIR BRAVÉ L'OCCUPANT
NAZI EN PORTANT AIDE ET ASSISTANCE AUX JUIFS PERSÉCUTÉS.

*Partie centrale du document “ Médaille
L'entraide ” à Joséphine Hastir*



Diplôme d'honneur de l'institut Yad Vashem.

ves ni de comportements hors du commun. Parfois, il s'absentait pendant quinze jours pour rendre visite à l'un ou l'autre membre de sa famille caché comme lui. Peut-être allait-il de temps à autre prendre un verre avec Robert. Mais là se limitaient ses sorties. Il faut souligner aussi que la population d'Andoy n'a jamais trahi sa présence.

Léon était polyglotte : il connaissait le polonais, l'allemand, le français et bien sûr le yiddisch. Quand le village a été cerné par les Allemands, le 1^{er} août 1944, pour l'arrestation du bourgmestre Jean de Moreau, il a surpris une conversation entre les soldats qui annonçaient leur in-



Le mur du mémorial Yad Vashem à Jérusalem consacré aux " Justes parmi les nations " de Belgique

tention. Il en a fait part aussitôt à Emile qui a essayé de prévenir le château par téléphone. Mais hélas, les Allemands étaient déjà là pour accomplir leur triste besogne. C'était peu avant la libération...

Après la libération

Les Américains étant là, Léon, qui n'avait plus aucune raison de rester caché à Andoy, est parti à Bruxelles où il a entrepris un commerce de vêtements. Après quelques tâtonnements, son affaire s'est développée dans la ville débarrassée de ses occupants honnis. Il était sur la bonne voie... Et pendant tout le reste de sa vie, Léon Fischgrund a toujours eu le souci de conserver de bonnes et amicales relations avec ses bienfaiteurs.

Il est décédé dans les années nonante.

Justes parmi les nations

Les Juifs n'ont pas oublié ces actes de courage de la part de gens qui n'avaient avec eux aucune connivence. Le 12 octobre 1980, Joséphine a reçu la médaille de l'entraide du " Comité d'hommage des Juifs de Belgique ". Et c'est avec une certaine fierté que, le 8 juin 1995, à Bruxelles, en présence de l'ambassadeur d'Israël, Robert a reçu pour lui et à titre posthume pour ses parents, le diplôme de reconnaissance des " Justes parmi les nations ".

Et à Jérusalem, au mémorial Yad Vashem, sont gravés à tout jamais les noms d'Emile et Joséphine Hastir et de leur fils Robert. Yad Vashem, le mémorial de l'holocauste est un vaste domaine, très émouvant... avec ses statues, ses musées, ses instituts de recherches et de nombreux mémoriaux... ainsi que l'allée et le jardin des Justes parmi les nations ; là, sont érigés de grands murs sur lesquels, par pays, sont gravés les noms des " Justes parmi les nations ".

Telle est l'histoire de Léon Fischgrund qu'il convenait de relater ici et de rendre ainsi hommage à ses bienfaiteurs.

Marcel Bertrand.

TENNIS DE TABLE. UNE EQUIPE D'ANDROY EN DIVISION NATIONALE !

C'est en septembre 1969 que le cercle de tennis de table d'Andoy (le CTT ANDROY) a participé à son premier championnat provincial. Évoluant alors à l'ancienne école des filles, le club a émigré ensuite à l'étage de la salle Lizée. Situation toujours d'actualité !

L'objectif des dirigeants a toujours été de proposer à ses membres, au-delà de la compétition, des moments privilégiés de détente entre amis tout en portant bien haut la renommée du club. Un autre objectif est l'intégration des nouveaux Wierdois qui ont les mêmes aspirations que les anciens ; ce qui a permis des collaborations professionnelles, des échanges culturels, informatiques, etc. Malheureusement, l'esprit sportif proprement dit doit être mis en sourdine parce que nos infrastructures ne sont pas adaptées à notre sport ; et de plus, elles sont insuffisantes pour permettre un entraînement convenable. Il faudrait deux entraînements minimum par semaine pour bien progresser ! Surtout pour les jeunes ! Le manque de locaux ne le permet pas. La compétition pongiste commence chaque année vers le 15 septembre pour se terminer à la mi-avril, soit sensiblement suivant le même agenda que nos amis footballeurs avec qui nous essayons de ne pas entrer en concurrence. En effet, plusieurs jeunes pratiquent les deux disciplines.

Entraînements

Les entraînements sont dispensés par Luc Hermans, entraîneur diplômé de la fédération et de la Communauté Française. Habitant Andoy il donne ces entraînements dirigés le mercredi de 18 à 19 h pour les débutants et de 19 à 20 h pour les joueurs confirmés. À partir de 20 h, l'entraînement est libre pour tous, affiliés ou non.

Ces entraînements se déroulent au rez-de-chaussée de la Salle Lizée, rue Grande à Andoy.

L'âge idéal pour commencer la pratique de ce sport se situe vers huit ans et vous pourrez jouer jusqu'à ... ! Le recordman de la province, Fran-

çois H. voit l'année 1919 comme date de naissance sur sa carte d'affiliation.

Une autre particularité du tennis de table est que ce sport est le seul où les dames peuvent se "frotter" aux hommes ; en effet, s'il existe un interclub dames, il est loisible à celles qui le désirent de participer à l'interclub hommes — la plupart des dames participent donc à deux championnats ! Vous avez dit sexe faible !

Les équipes

Notre club compte soixante-sept affilié(e)s réparti(e)s dans quatorze équipes : douze équipes hommes et deux équipes dames.

Chaque équipe est composée de cinq joueurs, donc en principe, chaque semaine un joueur est libre ; ce qui n'arrive pratiquement jamais étant donné le travail et les nombreuses occupations de chacun.

Les équipes sont composées le mercredi par le président et le secrétaire sur base des disponibilités. Il faut tenir compte également de la hiérarchie établie chaque année en fin de saison, hiérarchie établie par le Comité Provincial, d'après les performances de l'année écoulée. Comme au tennis, les joueurs sont classés progressivement : NC, E6, E4, E2, E0, D6, D4, D2, D0, C6, C4, C2, C0, B6, B4, B2, B0, A ...

Notre première équipe joue en III Nationale ; les équipes B C D jouent en 3èmes provinciales ; E et F en 4èmes provinciales ; G H I en 5èmes provinciales ; J K L en 6èmes provinciales.

La première équipe "dames" est en 1^{ère} provinciale ; la seconde en 3^{ème} provinciale.

La nationale

Depuis cette année, notre équipe fanion a acquis le droit de jouer en III nationale. L'objectif raisonnable pour cette année est d'assurer le maintien, objectif qui devrait être atteint malgré le fait qu'il y aura probablement quatre des-



L'équipe nationale au grand complet de gauche à droite: 1er rang: Bernard Paternostre, Pierre-Yves Lambotte, Rudy Bertrand; 2ème rang: Sébastien Pire, Jean-François Flamant, Pascal Riguelle.

cendants cette saison.

L'équipe est composée de : Rudy Bertrand B6, Sébastien Pire B6, Bernard Paternostre C0, Pierre-Yves Lambotte C0, Jean-François Flamant C2, Pascal Riguelle C2. Voici le programme de notre équipe fanion pour 2002 : le 26 janvier contre Les Fosses ; le 23 février contre On (Jemelle) ; le 9 mars contre Chiroux (Hannut) ; le 16 mars contre Dolembreux ; le 13 avril contre Montegnée. Les matches contre La Cipale (Ciney), Remicourt et Evrehailles ont été joués en décembre.

Vous êtes cordialement invités à venir assister gratuitement à l'un de ces prochains matches. Ils commencent à 19 heures. Bienvenue à tous !

Le problème des infrastructures

Nous voudrions remercier ici le comité des œuvres paroissiales qui fait le maximum pour que les pongistes du village puissent pratiquer leur sport favori, mais, mais... Malheureusement, nous sommes à saturation au niveau du

nombre d'équipes parce que la salle n'est libre qu'une semaine sur deux ; il n'est donc plus possible de progresser. Comme il serait dommage de laisser des adeptes sur le carreau un SOS a été lancé aux autorités communales compétentes sous la forme d'un projet de construction d'une salle, conjointement avec la balle pelote (fronton hivernal) et les écoles communales (salle de gymnastique). Ce projet, aux dernières nouvelles, aurait été approuvé et la construction serait prévue au budget 2003.

Il faut savoir également que notre local actuel n'est pas réglementaire pour la III Nationale : il faut neuf mètres de long sur cinq de large pour une table, ce que nous n'avons pas !

Enfin pour la petite histoire, **sur les trente-deux ans d'existence** de notre association, nous n'avons reçu comme subsides communaux, en tout et pour tout que **deux fois sept mille francs, par l'ancienne commune de Wierde !!!**

À méditer !...

Claude Fleury, président et André Bertrand, secrétaire du comité du CTT Andoy

Tout renseignement peut être obtenu au numéro 081/400296

LIGUE CONTRE LES EXCES DE LA MODE.

Ce document, absolument étonnant, est paru en 1913, après la mort de l'abbé Gennotte. Il ne fait pas de doute que, s'il l'avait connu, il en aurait créé une septième congrégation "pour la vertu du sexe féminin", liée au Tiers ordre séculier de Saint François d'Assise, qui comptait vingt-deux membres dans la paroisse d'Andoy à son époque. Ce document n'est pas lié à l'histoire du village mais son anachronisme est tellement amusant qu'il vaut la peine de ne pas rester oublié. En fait, amusant pour nous ! mais je ne suis pas sûr que les afghanes sous la coupe des créateurs de mode talibans en soient tellement heureuses !... Je vous rappelle que les congrégations de l'abbé Gennotte ont été publiées dans le numéro 24 d'août 1996.

G. Donnet

La société contemporaine ne reconnaît, dirait-on, qu'un culte : celui du corps et de fait elle sacrifie journellement aux plus basses passions. Il nous suffira, pour justifier cette affirmation, de signaler les abus scandaleux de la mode. De nos villes cosmopolites et de nos stations balnéaires, les licences de la mode – c'est le mot de N.N.S.S. les Evêques de Belgique – passent à nos villes de province et à nos campagnes. **Il est plus qu'opportun de refouler et d'endiguer ces flots de boue.** C'est à cette œuvre **d'extirpation de la mode corruptrice** et de protection de la décence publique, que nous convions les enfants de Saint François, les sœurs tertiaires, en leur proposant une "**Ligue de réaction contre le luxe immodéré et licencieux de la toilette**", sous la présidence d'honneur des révérends pères provinciaux des frères mineurs, des capucins et des conventuels.

Toutes les femmes, tertiaires ou non, à partir de leur quinzième année, peuvent s'affilier à la ligue, à condition de s'y faire inscrire et d'observer les statuts qui suivent.

1. Elles ne se proposeront dans la parure que des fins honnêtes et légitimes, qui puissent rendre la parure non seulement permise, mais même méritoire de la vie éternelle, et jamais des vues mondaines et vaniteuses, comme par exemple attirer les regards d'autrui, humilier les autres,

les surpasser, les éclipser.

2. Elles auront un soin extrême de la modestie et de la décence dans leur habillement, ornement principal de la femme catholique, et **elles ne se permettront jamais, pour n'importe quel motif, d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus**, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre des comptes de leurs actions.

3. Elles aimeront aussi la simplicité, ayant en horreur les excès de luxe, et **elles se contenteront de s'habiller en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées**, sans chercher des prétextes pour s'orner de parures inutiles.

4. Quand elles vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que dans la maison de Dieu toute pompe mondaine est défendue. **Que les mères chrétiennes habillent leurs filles de telle sorte qu'agenouillées ou assises, celles-ci ne soient pour personne une occasion de scandale.**

5. Qu'elles n'oublient pas l'obligation imposée par l'Évangile, concernant l'aumône, et qu'elles s'évertuent à avoir ce superflu qui appartient



En 1920, la femme belge libérée du corset !

aux pauvres, en supprimant quelque objet de luxe.

6. Elles ne contracteront jamais de dettes pour la toilette, mais elles prendront la ferme résolution de payer ponctuellement leurs comptes.

7. Les dames affiliées éviteront rigoureusement la nudité des bras à partir du coude, les tissus à jour, les corsages transparents, les manches de tulle, de dentelle ou d'étoffes similaires sans doublures, les tissus imitant la couleur de la peau, les jupes et autres pièces d'habillement serrantes ou accusant trop les formes du corps.

8. Elles travailleront de toutes leurs forces, tant au sein de leur famille (filles, sœurs et servantes), qu'auprès de leurs amies et de leurs connaissances, à supprimer le luxe effréné et surtout la toilette indécente. **Elles habilleront leurs enfants en bas âge de telle sorte que ceux-ci, dans leurs relations avec d'autres enfants,**

soient garantis par un costume convenable et complet, contre toute habitude indécente dont les suites pourraient être désastreuses pour leur vertu. Elles veilleront à ce que l'habillement de leurs fillettes ne laisse à nu les jambes au-dessus du genou.

9. Elles s'entendront pour ne pas se fournir dans des magasins aux étalages peu honnêtes ou trop suggestifs. Elles useront de toute leur influence – et même au besoin en retirant leurs commandes – pour obliger leurs tailleurs ou leurs couturières à ne pas confectionner des articles qui outrepassent les limites de la décence chrétienne. Elles conviendront également de faire bénéficier de leurs commandes les membres affiliés et fidèles à la ligue.

10. À défaut d'honnêtes journaux de mode, elles éviteront d'exposer ceux qui fournissent des modèles ou des dessins inconvenants ; encore plus éviteront-elles de les laisser aux mains des enfants ou des jeunes apprenties qui peuvent s'en passer. **Elles avertiront également les journaux catholiques lorsqu'ils acceptent des articles ou des suppléments de mode à tendance douteuse.**

11. Elles combattront la toilette extravagante dans les ligues et autres associations féminines par des brochures et par des articles de journaux.

12. Elles s'efforceront de maintenir et de faire triompher dans les écoles de jeunes filles, les pensionnats, les écoles professionnelles de coupe et de couture, dans les écoles ménagères et dans les patronages, les principes de la simplicité et de la modestie dans la mode de s'habiller.

13. **Elles s'interdiront toutes les réunions où le décolletage est de rigueur** ou même simplement permis, et, le cas échéant, elles ne craindront pas de motiver leur abstention. Encore moins se permettront-elles d'exiger ou de permettre cette toilette dans les fêtes qu'elles sont obligées de donner.

14. **Elles banniront de leurs appartements toute image, peinture, gravure ou carte-
vue**

contraire à la décence.

15. Afin d'assurer le succès de leur noble entreprise, les personnes affiliées prieront chaque jour un Ave Maria en l'honneur de l'Immaculée, leur patronne et diront une fois, en l'honneur de leur patron, l'oraison : Notre Père Saint François, priez pour nous.

Un comité local actif sera constitué au sein de chaque fraternité...

Ces statuts (de 1 à 6) ne sont que la reproduction d'un règlement proposé aux femmes chrétiennes par le vicaire Monaco de la Valetta au nom de S.S. Léon XIII. La grande autorité de ce document nous a engagé à le transcrire.

Imprimatur :

Trudonopoli, 12 Augusti 1913, Fr. Venantius Jansen, min. prov.

Mechliniae, 19 Augusti 1913, J. Thys, can. lib. cens.

Commentaires

Cette ligue, **organisée par des hommes**, ne s'adresse évidemment qu'aux femmes, dont l'Eglise s'instaure gardienne de la vertu !

On peut relever quelques expressions remarquables... Par exemple, à l'article 1 : " La parure ... méritoire de la vie éternelle... " ; à l'article 3 : " ...se contenter de la condition d'existence où Dieu les a placées... ", ce qui signifie que les pauvres doivent se satisfaire de s'habiller en pauvres ; à l'article 8 : " ...toute habitude indécente dont les suites pourraient être désastreuses pour leur vertu... doit être interdite aux enfants en bas âge par un costume convenable et complet... ". À quoi donc pensaient les pères provinciaux en signant cette énormité ? Les fillettes devaient-elles emballées de telle sorte qu'elles ne puissent jamais jouer " au docteur " avec leurs petits camarades ? N'auraient-ils pas dû instituer parallèlement une " ligue contre la curiosité des petits garçons " ?

En fait, cette ligue était une réaction, que l'on qualifierait aujourd'hui de conservatrice ou fon-



La dévote.

damentaliste, contre la libération du vêtement féminin promue au début du siècle par les hygiénistes. Une " ligue pour l'hygiène du vêtement " venait d'ailleurs d'être lancée.

" Les contraintes vestimentaires du XIXe siècle, imposées à la fois par le rigorisme moral et les préjugés médicaux de l'époque, empêchaient le corps humain de respirer, de fonctionner naturellement. C'était particulièrement vrai pour le corset. Il était supposé soutenir la poitrine et le ventre, évitant ainsi les déformations physiologiques. En réalité, il comprimait la taille, l'estomac, le foie ; tous ces organes fonctionnaient dès lors très mal. Commencé avant 1900, le combat hygiéniste contre le corset et d'une façon générale contre toutes formes de contraintes vestimentaires anti-naturelles s'est amplifié dans la première décennie du XXe siècle pour obtenir peu à peu gain de cause ". (M. Coppens, historienne du costume et de la mode).

C'est fort heureusement la ligue pour l'hygiène qui l'a emporté sur la ligue rigoriste contre les excès de la mode...

G. Donnet

Agnès et Antoine HESBOIS THYVIS

AGENTS AGREES

DE LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

TOUTES OPERATIONS BANCAIRES

SUR RENDEZ-VOUS
A VOTRE DOMICILE
A VOTRE MEILLEURE CONVENANCE

☎ : 081 / 40 07 41
Avenue des Cytises, 9
5100 ANDOY-WIERDE



Edmond de Moreau

**Chauffage-Sanitaire
Toiture zinguerie**

Tél. & Fax (081) 40 06 76
T.V.A. BE 690.419.274

CHATEAU D'ANDOY
5100 Andoy-Wierde

LAMBOTTE José

TRAVAUX DE MACONNERIE

(gros oeuvre, maçonnerie décorative)

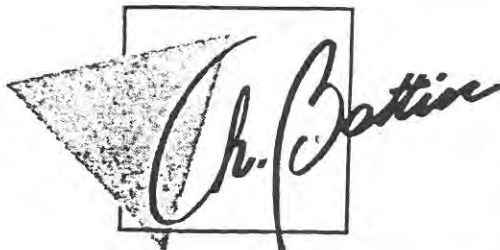
TRANSFORMATIONS

BETON, CHAPES, CARRELAGES, ETC.

RUE DU PERSEAU 51 - 5100 ANDOY

☎ : (081) 40 10 96

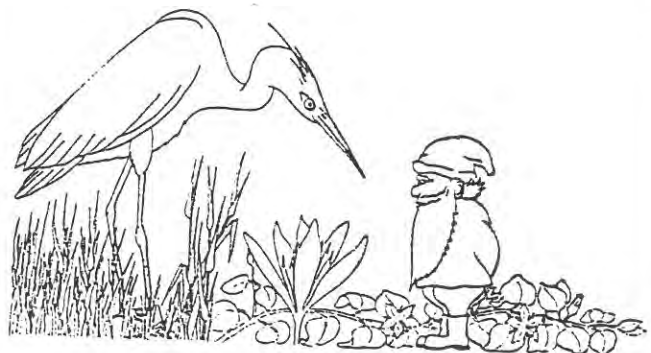
R.C. Namur : 57.968 T.V.A. : 690.240.914. Entreprise enregistrée



assureur-conseil
prêts - placements

Rue du Fort d'Andoy, 15

5100 WIERDE ☎ (081) 40 16 77





Chaussée de Marche 90
5141 WIERDE
☎ (081) 40 11 24

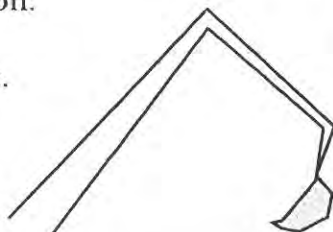
ELECTRICITE GENERALE

sprl MILELEC

941 chaussée de Marche
5100 WIERDE
Tél.: 081/40.01.00

TRANSPORTS DE :

- Graviers de décoration.
- Empierrement.
- Sable de maçonnerie.
- Terre arable.
- Bois.



POUR TOUS VOS PETITS TERRASSEMENTS :

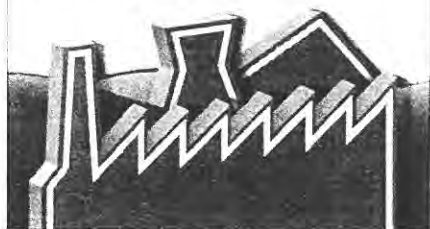
- Fosses septiques.
- Citerne à eau.
- Parkings.
- Aménagements.

E. HASTIR S.P.R.L.

Rue du Vieux Fermier, 2 -5100 Wierde

Tél. & Fax : 081/40.21.02
095/57.49.77

**TOUS LES SERVICES BANCAIRES
REUNIS SOUS UN MEME TOIT.**



LES ARCHITECTES DE L'ARGENT.

EPARGNE

COMPTES

EMPRUNTS

ASSURANCES

CREDIT A L'INDUSTRIE

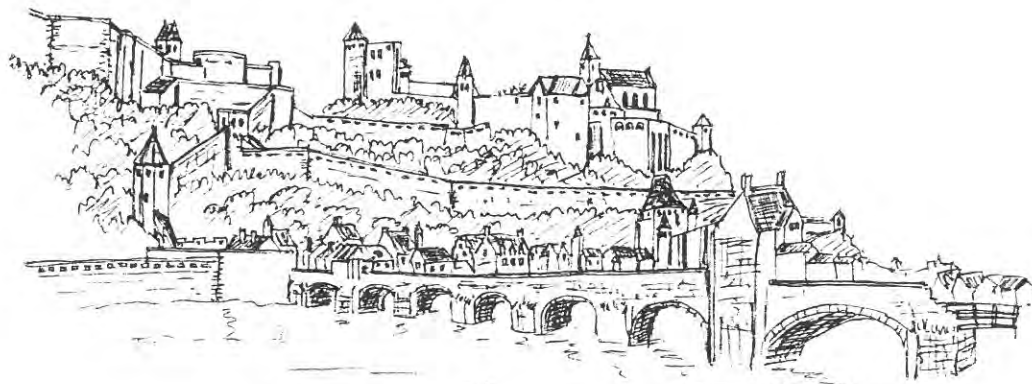
DANS NOTRE REGION C'EST AUSSI

Jean-Luc LAMBOTTE et Cie scs

Rue de Nanvoie, 2 Chée de Louvain, 367
5100 ANDOY-WIERDE 5004 BOUGE
☎ (081) 40 03 22 ☎ (081) 21 10 05

A L'AGENCE OU A VOTRE DOMICILE :

PLACEMENTS - FINANCEMENTS - ASSURANCES - DEVICES ETRANGERES - OPERATIONS EN BOURSE -
PRETS HYPOTHECAIRES - LIVRETS D'EPARGNE - PAIEMENTS DE TOUS COUPONS - A BOUGE : SALLE DE
COFFRE - BANCONTACT



(d'après Valentin Clotz)

Jacqueline Blondiaux